

Commission de la Culture et de l'Enfance du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

6 JUILLET 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 6 JUILLET 2017 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «États généraux de l'Enfance».....	4
1.2	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réservation de places de crèche pour les employés d'entreprises et de pouvoirs publics»	5
1.3	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évaluation de la campagne “Les enfants et les écrans?” 2015-2016 de l'Office de la naissance et de l'enfance»	6
1.4	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Programme “Coordination locale pour l'enfance” de l'ONE».....	8
2	Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du Pathé Palace» (Article 79 du règlement)	9
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	11
3.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Accord de coopération relatif au tax shelter “Arts de la scène”».....	11
3.2	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Trois mois d'application du tax shelter aux arts de la scène»	11
3.3	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subvention promise au théâtre Le Public».....	12
3.4	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien à des réseaux et lieux de diffusion (action n° 22) de la synthèse de BLL»	14
3.5	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Amélioration du “statut” d'artiste et des règles y relatives (action n° 11 de la synthèse finale de BLL)»	14
3.6	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 4 de la synthèse finale de BLL sur la réforme des missions et du fonctionnement des instances d'avis»	14
3.7	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 27 de la synthèse finale de “Bouger les lignes” – Déploiement d'une nouvelle alliance culture-école».....	14
3.8	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 8 de la synthèse finale de “Bouger les lignes” – Coopérations institutionnelles»	14
3.9	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 9 de la synthèse finale de “Bouger les lignes”».....	14
3.10	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 14 de la synthèse finale de “Bouger les lignes”».....	14
3.11	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 15 de la synthèse finale de “Bouger les lignes”».....	14
3.12	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Groupes de lecture de la CSF».....	20
3.13	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme du secteur des musées».....	22
3.14	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Actions menées dans le cadre de la reconnaissance de la bière belge au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO».....	22

3.15	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Reconnaissance de l'architecture comme vecteur d'expression artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	23
3.16	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan du concours de nouvelles de la Fédération-Wallonie Bruxelles»	24
3.17	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	25
3.18	Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Biennale d'architecture de Venise en 2018».....	26
4	Ordre des travaux	27

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 15h50.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «États généraux de l’Enfance»

Mme Véronique Durenne (MR). – Madame la Ministre, comme vous le savez, les États généraux de l’Enfance se sont tenus ce 13 mai 2017 avec, au centre des discussions, des propositions élaborées lors de trois séminaires qui se sont déroulés de mars à mai de cette même année. Pour rappel, et comme l’indique l’Office de la Naissance et de l’Enfance, «les États généraux de l’Enfance se tiennent tous les cinq ans. Ils ont pour objectif de permettre l’élaboration de recommandations concrètes devant servir à alimenter le prochain contrat de gestion de l’ONE. Ils réunissent l’ensemble des protagonistes du secteur de l’enfance et, pour cette édition 2017, l’ONE a décidé d’élaborer l’ensemble du dispositif avec ses partenaires: Conseil d’avis, Conseil scientifique, Commission PSE. Que ce soit les thématiques retenues, le modèle d’animation et le choix des différents participants, toutes ces questions ont été co-construites afin d’être au plus près des préoccupations du secteur et en lien avec le futur contrat de gestion de l’ONE».

La présentation des propositions a d’ailleurs été réalisée par vous-même. Pouvez-vous nous indiquer qui était convié lors de ces États généraux? Et quel était le public des trois séminaires? Il semblerait – je l’énonce avec prudence – que certains parlementaires n’ont pas été conviés. S’agit-il d’un oubli? Les États généraux étaient-ils publics? Si oui, pourquoi si peu de publicité a été faite? Sinon, pourquoi? Je m’interroge sur la possibilité de mener un débat serein au Parlement qui, je le rappelle quand même, vote le budget de l’ONE et contrôle son action. En d’autres termes, s’il s’agit effectivement d’une volonté de ne pas inviter les parlementaires, j’attends vos explications sur les raisons de cette opacité.

D’autre part, ce fut l’occasion de présenter l’enquête de satisfaction faite auprès des usagers. Pouvez-vous m’en dire plus à ce propos? Qu’en est-il ressorti? Comment et par qui a été réalisée cette enquête? De quelle manière ses conclusions et ses résultats seront-ils intégrés dans le nouveau contrat de gestion? Cette enquête peut-elle influencer

sur la politique menée? Bien sûr, je pose la même question pour ces États généraux dans leur ensemble. Comment pourrions-nous être informés de ce qui s’y est dit et de la suite qui y sera donnée?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Madame la Députée, je vous avoue être un peu étonnée. L’ONE a convié à cette journée de clôture tous les parlementaires effectifs de cette commission, deux d’entre eux se sont d’ailleurs excusés, car ils ne pouvaient y participer. Chaque parlementaire a été invité personnellement par un courrier envoyé à son adresse privée. Les adresses ont été recueillies sur la fiche de député présente sur le site internet du parlement, comme le leur a conseillé le secrétaire de la commission de la Culture et de l’Enfance, M. Sohy, lors d’un échange de mails. Cette invitation papier a même été doublée par une invitation par mail le 17 mai. Vous comprenez donc mon étonnement.

Plus de 360 personnes ont été conviées à cette journée et 160 d’entre elles étaient effectivement présentes. Outre les membres de la commission de l’Enfance, le listing des invités reprenait notamment les professionnels du secteur de l’enfance, du secteur de la santé, du secteur de l’aide à la jeunesse, de l’Agence pour une vie de qualité (AViQ), du service Personne handicapée autonomie recherchée (Phare), du secteur de l’enseignement, des associations de parents, des fédérations de médecins généralistes, de sages-femmes, de gynécologues ou de pédiatres... L’équipe du Délégué aux droits de l’enfant, des représentants de l’Observatoire de l’Enfance, de la Ligue des familles, de l’Union des villes et communes wallonnes (UVCW) ou de l’Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB), les membres du Conseil d’avis, du Conseil scientifique, de la Commission de la promotion de la santé à l’école ou du Comité de programmation en faisaient partie, pour ne citer qu’une partie importante des 360 invités.

L’ONE a décidé, afin d’optimiser ses travaux de limiter le nombre de participants des trois séminaires à une soixantaine de personnes, toutes invitées sur la base de leur expérience et de leur connaissance. L’enquête de satisfaction a été réalisée par le service de psychologie clinique de l’enfant et de l’adolescent de l’Université de Mons. Elle montre, globalement, un intérêt marqué des personnes interrogées sur ce type de démarche: les parents et futurs parents souhaitant faire évoluer l’ONE en y participant. Elle met également en exergue leurs vœux de respecter leurs choix et leurs besoins de confiance dans les professionnels qui forment un socle relationnel incontournable. Les parents sont globalement satisfaits, voire très satisfaits, de la qualité des services existants. Certaines propositions d’amélioration ont été formulées, notamment pour la formation initiale des professionnels de l’accueil des enfants, tant pour ceux de moins de

trois ans que pour ceux de trois à douze ans. Il s'agit là d'une proposition que je soutiens personnellement. Des aspects plus spécifiques sont également à envisager en fonction des services, certains étant moins satisfaisants, mais aussi moins utilisés. Les parents demandent également des améliorations pour les congés parentaux et les congés de maternité ou de paternité, mais, comme vous le savez, il s'agit là d'une compétence fédérale.

Certaines propositions seront concrétisées à la suite de cette enquête, notamment pour répondre à la demande des parents d'être acteurs des décisions et des choix de l'Office. L'ONE prévoit la création d'un groupe de dialogue entre les professionnels et les familles, à l'instar du groupe Agora qui rassemble les professionnels de l'aide à la jeunesse et des familles en situation de pauvreté, en dialogue permanent depuis 1995. Par ailleurs, l'agence Alter a été mandatée par l'ONE dans le cadre d'un appel d'offres public basé sur un cahier spécial des charges, comme le préconise la loi sur les marchés publics, pour accompagner le dispositif.

Outre l'animation des journées, l'agence Alter a eu pour mission de rédiger le compte rendu des trois séminaires et de la journée de clôture. Ses journalistes sont en train de rédiger le rapport final du dispositif des États généraux de l'Enfance, notamment celui portant sur les enjeux transversaux, et ses recommandations. Les débats qui ont eu lieu lors de la table ronde – qui a rassemblé les experts de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement, de l'Observatoire bruxellois de l'enfant, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et de l'ONE – feront également partie du rapport. Dès que celui-ci sera disponible – nous l'attendons pour la fin juillet –, il sera mis en ligne sur le site de l'ONE. Le rapport finalisé de l'enquête de satisfaction sera également mis en ligne dès sa validation par le Comité d'accompagnement, fin juillet.

Mme Véronique Durenne (MR). – C'était une journée plus qu'intéressante, à laquelle j'aurais évidemment aimé participer. Nous n'allons pas refaire le passé. Je prendrai bien entendu connaissance du rapport qui sera mis en ligne sur le site de l'ONE.

1.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réservation de places de crèche pour les employés d'entreprises et de pouvoirs publics»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – La crèche Les P'tits Soleils a été créée à Tournai par Michel Foucart. Entrepreneur, il désirait améliorer la qualité de vie de ses employés en installant une crèche au sein de son entreprise. Dans un

contexte où l'accueil des jeunes enfants est problématique en raison d'un manque de places criant dans les milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles, cette initiative est à saluer! Rien qu'à Tournai, seuls 45 % des besoins sont couverts et, chaque année, mille enfants se retrouvent sans place d'accueil.

M. Foucart est parti du constat que les difficultés de ses travailleurs à placer leurs enfants posaient parfois des problèmes d'organisation au sein de son entreprise et pouvaient engendrer des retards, des absences au travail, une baisse de la concentration, du stress ou encore un déséquilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il a donc mis en place un système de «*sponsoring*» de places pour ses employés. Grâce à ce système, il assure des places prioritaires aux enfants de ses employés. Ce projet innovant permet de sensibiliser les entreprises ainsi que les pouvoirs publics à l'importance de leur implication dans la problématique du manque de places en milieux d'accueil de la petite enfance.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de ce projet, dont la crèche est autorisée et subventionnée par l'ONE? Qu'en pensez-vous? Pouvez-vous me fournir les chiffres relatifs au nombre de crèches d'entreprise ou au sein d'organisations en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est l'évolution à ce sujet? Comment envisagez-vous le développement de cette initiative? En avez-vous informé vos collègues chargés de l'Économie, de l'Éducation et de la Fonction publique?

Collaborez-vous avec ces derniers pour les impliquer davantage dans la politique des milieux d'accueil de la petite enfance, qui concerne un grand nombre d'acteurs et dont l'intérêt revêt un caractère multiple? Comment, avec vos collègues chargés de l'Économie, entendez-vous sensibiliser davantage le monde de l'entreprise à l'importance des milieux d'accueil de la petite enfance? Que proposez-vous pour les aider à réserver des places d'accueil pour leurs travailleurs? Qu'en est-il au niveau de la fonction publique et des emplois publics? Qu'en est-il des incitants à l'investissement, des incitants à la réservation de places dans les crèches d'entreprises, voire également de la création de structures d'accueil privées? Quel est votre sentiment quant au partenariat privé-public dans ce domaine? Est-ce, d'après vous, une piste envisageable pour accélérer significativement la création de places d'accueil au sein de notre Fédération?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La crèche Les P'tits Soleils, d'une capacité de 49 places et gérée par l'association sans but lucratif (ASBL) du même nom, est un des projets concrétisés en août 2016 dans le cadre de la programmation 2014-2018 du Plan «Cigogne III», et plus particulièrement dans le volet spécifique Liège-Hainaut «Au fil de l'eau». Ce projet était complé-

mentaire, car il y a eu moins de réponses au Plan «Cigogne III» dans les provinces de Liège et du Hainaut. Il est l'aboutissement d'un engagement entrepreneurial à vocation citoyenne, je tiens à le souligner, qui s'est notamment traduit par un investissement important dans la construction du bâtiment de la crèche. Il a fait l'objet d'un accompagnement soutenu de la part de l'ONE dans sa phase de création. La Région wallonne a également été associée et a fourni un soutien sous forme d'aide à l'emploi pour ce projet. Il s'appuie aussi sur une participation d'entreprises locales, sous forme de *sponsoring* et de soutiens financiers à la crèche. Selon l'article 52bis du Code des impôts sur les revenus 1992, ces contributions financières devraient bénéficier d'une déduction fiscale.

Concernant les chiffres relatifs aux crèches d'entreprises et d'organisations en Communauté française et leur évolution, outre les 84 places d'accueil créées par le Plan «Synergies employeurs-milieux d'accueil» (Plan SEMA) – réservées par des entreprises – et les places tous publics dans les milieux d'accueil SEMA, il existe des milieux d'accueil prioritairement occupés par les enfants des membres du personnel d'entreprises publiques ou privées. Ces places sont créées par ces entreprises ou par les pouvoirs organisateurs liés à ces entreprises. Citons par exemple les maisons d'enfants créées par la Défense, celles de la société Swift ou encore les crèches liées à certains hôpitaux. Ces milieux d'accueil et places ne disposant pas d'un statut spécifique, ils ne sont pas identifiés en tant que tels dans les chiffres.

Dans le cadre de la réforme «Milac» (milieux d'accueil), j'ai proposé, dans ce que j'appellerai le «cahier des charges», des réflexions que j'ai communiquées à l'ONE pour envisager de nouvelles dispositions à propos de la responsabilité sociétale des entreprises. Je souhaite que cette réforme permette de créer des ponts entre les entrepreneurs et l'enfance. Les entreprises sont conscientes du fait qu'il est indispensable que leurs travailleurs sachent leurs enfants dans des lieux épanouissants et de qualité pour qu'ils soient entièrement concentrés sur leur travail.

Toutefois, ces ponts ne peuvent se faire à tout prix et une place dans un milieu d'accueil ne peut devenir un avantage comparable à une voiture de société. Pour ma part, je crois à une responsabilité partagée entre les entrepreneurs et les pouvoirs publics et à la garantie que le secteur de l'accueil de l'enfance reste strictement non marchand. Il ne s'agit pas de mettre en place des crèches d'entreprise, mais de voir comment, entre des entrepreneurs et des projets de crèches et/ou autres structures d'accueil, la coopération est possible. Cela a été le cas avec Les P'tits Soleils.

La possibilité du partenariat public-privé – par privé, j'entends associatif et/ou marchand – fait également partie des discussions en cours avec

l'ONE quant à la réforme «Milac».

Un clin d'œil par rapport à votre question: vous affirmez que le taux de couverture «n'est que de 45 % à Tournai». En vérité, c'est énorme! L'Union européenne nous recommande d'atteindre un taux de couverture de 27 %. Je tiens à rappeler que ce n'est pas parce qu'un enfant naît qu'il y a une demande de place. De ce fait, un taux de 45 % est un taux de couverture remarquable, ce qui ne veut pas pour autant dire qu'il soit suffisant. Cependant, vu les dispositions générales et les possibilités, qui s'élèvent à une moyenne d'environ 30 % pour l'ensemble de la Communauté française, je pense qu'avec 45 %, vous pouvez féliciter les acteurs de terrain associatifs et autres qui ont investi dans l'accueil de l'enfance sur la commune de Tournai.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – En effet, ce taux 45 % est satisfaisant, peut-être justement grâce à ce type d'initiative, qui permet de créer des places complémentaires. Je vous rejoins totalement: il ne faut pas que ces places créées par les entreprises soient marchandées d'une façon ou d'une autre. Je vois plutôt cela comme un partenariat. Comme vous l'avez dit, les parents qui savent qu'ils peuvent, sans stress, trouver une place d'accueil pour leurs enfants se sentiront d'autant mieux lorsqu'ils seront au travail et la part vie privée-vie professionnelle sera d'autant plus équilibrée.

Vous avez aussi évoqué le cas de crèches ouvertes par la Défense. Ce type de collaboration existe donc aussi dans le paysage public. C'est peut-être l'occasion de communiquer davantage à ce sujet et de voir comment créer de nouvelles collaborations ailleurs qu'à Tournai. Nous avons des difficultés à répondre à la problématique du coût et le fait que ces entreprises sponsorisent et contribuent à la construction de la crèche constitue une aide à laquelle il me semble que l'on ne doit pas se fermer. Nous devrions plutôt essayer d'intensifier ces collaborations.

1.3 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Évaluation de la campagne “Les enfants et les écrans?” 2015-2016 de l'Office de la naissance et de l'enfance»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – En mars 2016, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) lançaient l'enquête «Les enfants et les écrans?». Celle-ci avait pour but de porter un regard objectif sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les enfants de zéro à six ans. Ces technologies sont, en effet, omniprésentes dans notre quotidien. De fait, étant donné

l'usage de plus en plus mobile des nouvelles technologies, la présence des écrans numériques tels que les télévisions, les ordinateurs ou autres tablettes dans les lieux de vie de l'enfant ne cesse de croître.

Les résultats de l'enquête nous apprennent que les enfants de zéro à six ans sont entourés, en moyenne, par sept à huit écrans. En outre, 35 % des parents avouent utiliser ces écrans tels des «baby-sitters» afin d'occuper leurs enfants. La télévision arrive, par ailleurs, en tête des activités chez les jeunes. C'est ici un autre facteur préoccupant. Sur la base de ces résultats, l'ONE a formulé une liste de recommandations allant de l'identification du cadre de vie de l'enfant de manière réaliste, à l'adoption de certaines règles au sein du foyer familial.

Aux États-Unis, l'*American Academy of Pediatrics* (AAP) s'alarme également de l'usage des appareils à écran chez les plus jeunes. Ces appareils renforcent les risques d'obésité et de troubles du sommeil. La luminosité des écrans a, en effet, tendance à affecter les niveaux de mélatonine, provoquant un retard ou une perturbation du sommeil.

Plus préoccupant encore, l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA) met en garde contre les troubles liés à l'écran passif, à savoir celui qui reste allumé même si personne ne le regarde. Il est à noter que l'enfant construit ses repères spatiaux dans les interactions avec l'environnement, ce qui implique le recours à tous les sens. Par ailleurs, les pédiatres français ont constaté une nette augmentation des consultations chez les plus jeunes en raison de troubles de l'attention, de retards de langage ou encore de difficultés d'apprentissage. Selon ces professionnels, l'exposition précoce et intensive aux écrans est responsable de la survenance de ces troubles. Cette exposition affecte le développement cérébral des jeunes enfants.

Pouvez-vous, Madame la Ministre, dresser un état des lieux de la campagne «Les enfants et les écrans?» et nous informer quant à sa portée? Les objectifs ont-ils, à vos yeux, été atteints? Dans le cas contraire, quelles mesures le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-il prendre afin de pallier cette situation? Quel est le devenir de cette campagne? Les enseignants de maternelle ont-ils été informés des résultats de l'étude? Enfin, aux États-Unis, l'AAP a mis en place un outil en ligne destiné aux parents, par le biais duquel les pédiatres prodiguent des conseils. Que pensez-vous d'une initiative de ce type? La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle la mise en place d'un tel outil? Quelles autres mesures le gouvernement compte-t-il prendre afin de répondre à cette situation?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, la campagne a touché tant les

professionnels que les parents. En effet, 750 professionnels ont pris part à des journées d'étude organisées en octobre et novembre 2015, dont 598 professionnels internes à l'ONE – des travailleurs médico-sociaux, des coordinateurs d'accueil et des coordinateurs d'accompagnement, par exemple – et 152 professionnels externes, issus de centres psycho-médico-sociaux (PMS), de services de promotion de la santé à l'école (PSE), de milieux d'accueil et d'opérateurs d'accueil temps libre (ATL). Par ailleurs, 1 789 parents d'enfants âgés de zéro à six ans ont participé à l'enquête et ont pris part à des ateliers d'échange autour du thème. En outre, ils ont été visés par une large couverture médiatique, traversant nos frontières, sous forme d'articles de presse, d'émissions de radio, de capsules télévisées ou diffusées sur le web, de publications postées sur Facebook, etc.

La construction de la campagne s'est opérée dans un processus continu de concertation avec les représentants de l'ONE et ceux du monde de l'éducation aux médias. Cette construction a permis de veiller en permanence à une adéquation optimale entre les demandes du terrain et l'offre d'actions développées par la campagne.

La campagne du web a d'ores et déjà été exploitée pour informer les parents et les professionnels sur le thème des enfants et des écrans. Les résultats de l'enquête intitulée «Les enfants et les écrans?» ont ainsi été mis en ligne dès janvier 2016. Les lignes directrices des recommandations ont, quant à elles, été diffusées entre septembre et décembre 2016. Chacune des recommandations a été publiée et explicitée plus en détail sur la page Facebook de l'ONE. Par ailleurs, plusieurs capsules télévisées, relayées par des dossiers web documentés, ont été diffusées pour informer les parents et les professionnels.

La campagne thématique 2016-2017 de l'ONE se rapportant au langage a aussi laissé place à des messages préventifs, afin de reconsidérer l'impact d'une utilisation non réfléchie des écrans sur l'acquisition du langage. Toutefois, cette campagne souligne que l'utilisation des écrans peut être une occasion ou un support pour entrer en interaction langagière avec l'enfant. De plus, j'ai demandé à l'ONE d'en tenir compte lors d'une toute prochaine refonte de son site et de saisir cette opportunité pour mettre en ligne davantage d'informations et pour développer de nouveaux outils en plus des supports en papier et autres brochures. La diffusion des messages de prévention et d'éducation aux médias contribuera, de la sorte, à outiller les parents et les professionnels et à les aider à développer un regard critique vis-à-vis de la place et du rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'éducation des enfants.

Concernant le devenir de cette campagne, la thématique «Les enfants et les écrans?» continue à faire partie des sujets abordés par les travailleurs de terrain, dont je tiens d'ailleurs à souligner le

travail qui vient compléter celui de l'ONE. Je tiens à souligner également les initiatives prises par l'ensemble du secteur de l'accueil et de l'animation de la petite enfance et de l'enfance en général, et enfin, je souhaite remercier tous ceux qui utilisent les outils de l'ONE dans le cadre de l'ATL, des écoles de devoirs, des mouvements de jeunesse et des écoles.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, j'ai bien note des différents éléments que vous avez évoqués au sujet de cette campagne débutée en 2015. Je constate que la situation évolue, puisqu'on ne met pas seulement en garde, mais qu'on informe sur la bonne utilisation de ces outils qui servent de supports pédagogiques au sein des écoles.

Vous nous avez rappelé que les parents et les professionnels du secteur avaient été avertis. En ce qui concerne les enseignants, utilisez-vous les canaux d'information que l'on retrouve chez votre collègue ministre de l'Éducation, à savoir les circulaires et autres? Puisque ces outils sont présents dans les écoles, je pense qu'il serait parfois utile d'utiliser ces canaux qui mènent directement aux enseignants.

1.4 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Programme «Coordination locale pour l'enfance» de l'ONE»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire prévoit, en son article 15, que l'offre d'accueil extrascolaire de chaque commune est contenue dans un programme d'accueil «Coordination locale pour l'enfance» (programme CLE). Ce dernier est coordonné et fait l'objet d'une concertation entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé, en général une commune. La concertation avec les acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil et favorise la mutualisation des moyens ainsi que l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité. Concrètement, tous les cinq ans, la commune procède à un état des lieux de l'offre d'accueil sur son territoire. Sur la base de ces conclusions, elle établit un programme CLE qui fixe les actions et projets à mener sur cinq ans afin de répondre aux besoins d'accueil.

Pourriez-vous faire le point sur ce dossier? Quel est le bilan des programmes CLE développés par les communes? En ce qui concerne les modalités de renouvellement de l'agrément, pouvez-vous confirmer si la communication entre l'ONE, l'Observatoire de l'Enfance et les communes est efficace? Des échos du terrain laissent entendre que les coordinateurs «Accueil temps

libre» (ATL) ne sont pas toujours directement contactés par l'ONE afin de les avertir des échéances à respecter ainsi que des conditions à remplir en vue de la reconduction de leur programme CLE.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le 31 décembre 2016, une grande majorité des communes wallonnes et bruxelloises disposaient d'au moins un programme CLE sur leur territoire. Quelque 233 communes sur 272 font partie de ce dispositif en Communauté française. Plusieurs autres communes ont manifesté leur intérêt et sont en contact avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), qui les accompagne dans la mise en place d'un programme CLE. Deux communes ont reçu l'agrément de leur premier programme en 2016.

L'agrément du programme CLE a une validité de cinq ans et peut être renouvelé, selon la procédure décrite dans le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire. Il est prévu qu'au plus tard un an avant le terme de l'agrément, la commune convoque la commission communale de l'accueil (CCA) en vue d'adopter un nouveau programme CLE. Le renouvellement de l'agrément nécessite également la réalisation d'un état des lieux et d'une analyse des besoins relatifs à l'accueil extrascolaire. En 2016, ce renouvellement concernait 70 communes. La procédure de renouvellement de l'agrément du programme CLE est généralement bien connue des communes concernées. En effet, nombre d'entre elles en sont déjà à leur troisième programme.

Néanmoins, l'ONE a mis en place depuis 2010 une formation destinée aux nouveaux coordinateurs ATL qui est organisée deux fois par an. Ils y reçoivent un kit rassemblant les informations essentielles à leur entrée en fonction. À cette occasion, les formateurs apportent un soin particulier à expliquer les échéances et les délais à respecter.

Sur le plan local, les coordinations ATL bénéficient du soutien et des conseils des coordinatrices de l'accueil qui siègent dans les commissions communales de l'accueil. Les plateformes provinciales, dont l'action fait l'objet d'une convention de collaboration entre l'ONE et les provinces, réunissent régulièrement les coordinateurs ATL lors de journées où ceux-ci ont l'occasion de participer à des ateliers thématiques, de recevoir des brochures pratiques et de s'approprier les outils pédagogiques.

De plus, l'ONE soutient pédagogiquement et financièrement une plateforme communautaire des coordinateurs ATL. Lieu d'échange de savoirs et de pratiques, cette plateforme réunit annuellement l'ensemble des coordinateurs ATL lors d'une journée d'étude. Elle dispose d'un site internet conçu comme un moyen de partage d'informations

et d'outils entre les coordinateurs ATL pour les aider par exemple à rédiger un programme CLE et j'en reviens ainsi à l'objet principal de votre question.

Les coordinateurs peuvent aussi y trouver de nombreux autres éléments utiles à leur fonction. Enfin, les agents du service de l'accueil extrascolaire de l'ONE apportent un appui aux communes et aux coordinateurs ATL. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un interlocuteur privilégié au sein de ce service qui s'efforce, par exemple, d'envoyer des courriels de rappel des échéances à venir pour le renouvellement de l'agrément des programmes CLE.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Comme vous venez de le mentionner, des rappels des échéances sont bien envoyés aux communes. Ma question était issue des informations de terrain que j'ai reçues, lesquelles m'ont fait penser qu'un changement de pratiques pouvait avoir eu lieu, mais il semblerait plutôt qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un oubli ponctuel.

2 Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du Pathé Palace» (Article 79 du règlement)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Cette interpellation, je la fais aussi en votre nom, Monsieur le Président, étant donné l'intérêt que vous portez à ce sujet. Madame la Ministre, je ne doute pas de votre pleine connaissance de l'étendue de l'offre culturelle à Bruxelles et vous n'êtes pas sans savoir que l'on espère depuis longtemps que le cinéma d'art et d'essai Pathé Palace puisse renforcer cette offre dans la Région de Bruxelles-Capitale. Vous connaissez le haut potentiel de ce lieu, sa localisation idéale dans la ville, sa valeur architecturale, etc.

Pour cette raison, permettez-moi d'élargir la question de l'avenir du Pathé Palace au-delà de toute considération budgétaire et de l'intégrer dans une véritable dynamique de projet culturel pour notre capitale. Cependant, les rénovations qui ont débuté en 2004 sous l'impulsion l'ASBL Le Palace devaient se conclure en 2013. Or, elles ne sont toujours pas terminées. Je me réjouis toutefois qu'ait été annoncée la réouverture de l'établissement. Elle devait avoir lieu à l'automne. Toutefois, si j'en crois un article de *«La dernière heure»* paru récemment, il faudra finalement attendre décembre. Pour ce faire, vous aviez d'ailleurs octroyé un budget de 2,7 millions d'euros devant permettre de couvrir les frais de l'achèvement des travaux.

Cependant, les négociations quant au futur de

l'institution culturelle et à son développement quotidien sont au point mort depuis le refus catégorique d'autres institutions de participer au projet, au point de rendre de plus en plus crédible, malheureusement, l'hypothèse selon laquelle le repreneur serait issu du secteur privé. Par exemple, l'hypothèse d'une participation de la Région, via un bail emphytéotique qui aurait permis à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'en rester propriétaire, a été déclinée de façon relativement abrupte par le ministre-président bruxellois. C'est du moins le constat que j'ai dressé à la suite d'une de mes interpellations adressées à M. Vervoort. Il estime qu'en réalité, il était demandé à la Région de payer le déficit d'exploitation du Pathé Palace. Cette dynamique ne le convainc pas, car, selon lui, la Région de Bruxelles-Capitale peut certes participer au projet, mais elle doit en être partie prenante et donc opératrice. Enfin, pour M. Vervoort, la vraie question est de savoir si la Fédération Wallonie-Bruxelles croit encore au projet. Ces propos ne sont pas de bon augure, vous en conviendrez. Voilà la raison principale pour laquelle personne, à l'heure actuelle, ne peut se prononcer sur la pérennité du projet de cinéma d'art et d'essai ni sur son maintien dans le giron public, et ce malgré les sommes importantes que la Fédération Wallonie-Bruxelles a dépensées pour lui.

Des discussions avec les autres institutions telles que la Région et la COCOF sont-elles toujours en cours pour trouver une issue qui maintiendrait la pleine propriété du secteur public pour ce bâtiment? Quelles sont les pistes envisagées et quelles sont les options recherchées par toutes les parties approchées?

Où en sont les contacts avec Beliris? Comment devrait s'opérer, selon vous, une éventuelle cogestion entre le pouvoir fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale pour le maintien de ce projet culturel?

Que pouvez-vous nous apprendre sur le partenariat public-privé annoncé il y a quelques semaines? Des sociétés se sont-elles déjà manifestées? Si oui, quelles sont-elles et que proposent-elles? Quelles sont les propositions qui ont été faites au secteur privé afin d'attirer, le cas échéant, des fonds supplémentaires destinés à la gestion du complexe, tout en leur garantissant un intérêt financier?

Le ministre du Budget, M. Flahaut, expliquait que, selon lui, la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles serait comprise entre 49 et 51 %. Cette dernière garderait donc bien la propriété du complexe. Quel serait le bénéfice estimé pour la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre d'un tel partenariat?

Le ministre du Budget a indiqué que le sujet arriverait sur la table des négociations lors des discussions pour le budget de 2018. Avez-vous cependant des assurances que la volonté politique autour de ce projet culturel existe toujours bel et

bien à la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en gardant à l'esprit que les budgets de cette dernière sont extrêmement limités et qu'il reste encore à rembourser, pour le projet, 550 000 euros par an jusqu'en 2035?

Le ministre du Budget a également indiqué qu'il n'était pas partisan de revendre le Pathé Palace au secteur privé. Partagez-vous ce même sentiment? Si Beliris refuse votre proposition – comme semble le faire la Région de Bruxelles-Capitale, d'après les déclarations de son ministre-président, ainsi que la COCOF qui est impécunieuse –, il ne restera que très peu de marge de manœuvre financière à la Fédération Wallonie Bruxelles pour assurer toute seule la survie d'une institution qui demandera beaucoup de moyens.

Quelles pistes la Fédération Wallonie-Bruxelles semble-t-elle privilégier? Quelle position adoptez-vous vis-à-vis d'une initiative telle que le financement participatif, gérée par votre cabinet, pour faire perdurer et prospérer ce projet?

Vous aurez compris, Madame la Ministre, tout l'intérêt que nous portons à la pérennité de ce projet et l'importance que nous lui réservons. Nous attendons de vous un signal clair, car, évidemment, les inquiétudes sont nombreuses à ce stade et les certitudes extrêmement rares.

M. le président. – La parole est à M. Prévot.

M. Patrick Prévot (PS). – Je voulais me joindre à l'interpellation de M. Van Goidsenhoven parce qu'après moult rebondissements, il semblerait maintenant, Madame la Ministre, que la saga du Pathé Palace touche à sa fin. D'après le site d'Actiris, il semble que le complexe rouvrira ses portes en décembre 2017.

Au mois d'avril, vous aviez annoncé une réouverture dans le courant de l'automne en restant prudente quant à la date. Dans la presse, ce matin, le président du conseil d'administration de l'ASBL, Luc Dardenne, confirmait également cette ouverture en décembre 2017. Il était néanmoins également très prudent puisqu'on n'est pas à l'abri d'un imprévu. Les travaux sont en effet toujours en cours.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est propriétaire du bâtiment depuis 2001 et elle a déjà investi plus de 16 millions d'euros en travaux de rénovation. Elle ne veut plus, à l'avenir, supporter les charges de l'emprunt ni les frais de fonctionnement. Quelle est la situation actuelle? Quelles sont les pistes envisagées? Le ministre du Budget a suggéré une solution et affirmé qu'il était ouvert à toutes les idées pour que la Fédération n'ait plus à supporter ces frais.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Luc Dardenne a confirmé ce matin l'ouverture du bâtiment durant l'automne. Je salue cette initiative. Je tiens par ailleurs à rappeler que, lors de la réunion de commission durant laquelle votre col-

lègue, M. Maroy, m'avait interrogée sur le Pathé Palace, j'entamai ma réponse en rappelant qu'il y a 16 ans, dans un élan positif, MM. Hasquin et Demotte s'étaient battus pour acquérir un bâtiment qui, de par son histoire et son architecture, méritait d'être sauvé. Ce fait me semblait important. Je pense que nous allons enfin voir se concrétiser les investissements consentis.

Je confirme que les 2,7 millions d'euros nécessaires pour les travaux à l'intérieur du bâtiment ont été mis à la disposition de l'ASBL Le Palace et que l'ouverture est prévue pour cet automne. De même, les moyens financiers nécessaires au remboursement des emprunts pour le financement de l'infrastructure et des équipements du Pathé Palace sont prévus dans le budget de la Communauté française, plus précisément à l'allocation de base 52.10.25 de la division organique 15 prévu à cet effet. Ces moyens ont un caractère récurrent.

Par ailleurs, je rappelle qu'au printemps dernier, le gouvernement a décidé de charger le ministre du Budget de négocier la meilleure solution pour le Pathé Palace avec la Région de Bruxelles-Capitale et la conclusion d'un bail emphytéotique avec cette dernière pour une durée de cinquante ans, de manière à permettre la finalisation des investissements prévus et la pérennité de l'outil culturel que représente ce bâtiment. Comme il n'y avait aucune garantie que cette négociation aboutisse, les crédits nécessaires ont été prévus pour le remboursement des obligations de la Communauté française relatives aux emprunts. C'est pour la même raison qu'à la fin de 2016, le montant de 2,7 millions d'euros nécessaire à la finalisation des travaux a été transféré à l'ASBL.

Quant au fonctionnement, il existe déjà un accord pour apporter un soutien structurel à l'opérateur dès qu'il aura entamé ses activités. S'agissant de tout autre développement relatif aux possibilités de collaborer avec la Région bruxelloise ou d'autres opérateurs pour le volet financier de la gestion de l'infrastructure, mais non de sa destination culturelle, et à la convention avec l'opérateur de cinéma, je vous renvoie aux réponses que mon collègue, le ministre du Budget, vous a fournies.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, nous n'avons malheureusement pas appris grand-chose, si ce n'est que vous confirmez l'ouverture, d'ici la fin de l'année, du Pathé Palace ainsi que le lancement du projet qui doit l'occuper, et que des financements sont prévus sur base récurrente.

Néanmoins, ce qui transparaît, c'est que tant que M. Flahaut n'aura pas trouvé de solution, nous resterons dans l'expectative, *a fortiori* si les négociations avec la Région bruxelloise semblent mal parties. Vous dites que M. Flahaut doit faire sa part du travail et vous la vôtre. Cependant, la demande exprimée par la Région de Bruxelles-Capitale est de participer au projet. Il vous revient

dès lors de dire si vous êtes favorable à cette exigence de la Région de Bruxelles-Capitale. Si nous ne trouvons pas de solution, je crains que M. Flahaut, qui parlera de chiffres, et la Région de Bruxelles-Capitale, qui parlera de projet, continuent à se regarder en chiens de faïence.

M. le président. – L’incident est clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Accord de coopération relatif au tax shelter “Arts de la scène”»

3.2 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Trois mois d’application du tax shelter aux arts de la scène»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, cinq mois après l’entrée en vigueur de la loi étendant le *tax shelter* aux arts de la scène, il paraît que bon nombre d’accords ont déjà été signés. Du côté des théâtres et des compagnies, comme de celui des leveurs de fonds, le climat est à l’enthousiasme. Le théâtre, le cirque, l’opéra, la danse, la comédie musicale, le cabaret ou encore la musique classique bénéficient désormais de capitaux privés qui financent une partie des spectacles. Ce n’est pas négligeable puisque cette part peut varier entre un quart et un tiers selon le projet.

Deux exemples concrets: fin avril, le Brussels Philharmonic, en collaboration avec son partenaire Umedia, a présenté le concerto pour piano du compositeur belge Robert Groslot. C’était le précurseur, en quelque sorte. Cet été, ce sera «*Capitaine Fracasse*», un spectacle fort attendu qui sera présenté dans un endroit merveilleux que je vous conseille, mais que vous connaissez certainement, l’abbaye de Villers-la-Ville. Globalement, le secteur culturel est ravi de cette nouvelle possibilité de financement. Certains formulent toutefois un bémol: l’opérateur bénéficiant de l’incitant fiscal doit être soumis à l’impôt des sociétés. Or le secteur des arts de la scène compte bon nombre d’ASBL. Je vous avais interrogée début octobre sur cette question. Vous m’aviez expliqué que la plupart des ASBL des arts de la scène sont exonérées de l’impôt des sociétés. Vous aviez précisé: «Il importe donc de vérifier les conséquences d’une soumission à cet impôt et si, dans les décrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cela

devait conduire à l’irrecevabilité de leur dossier de subventionnement, [...] j’ai prié mon administration d’évaluer les éventuelles difficultés posées par le dispositif du *tax shelter* au regard des logiques et des procédures de subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la culture».

Cinq mois après l’entrée en vigueur de cette loi, je me permets, dans l’optique d’un bon suivi, de vous réinterroger. Qu’en est-il aujourd’hui? Des solutions ont-elles été trouvées? Votre administration pourrait-elle donner un coup de main, par exemple, aux opérateurs moins équipés en termes juridiques, pour rentrer leur dossier? Enfin, si mes informations sont exactes, un accord de coopération entre l’État fédéral et les Communautés relatif à cette extension du *tax shelter* aux arts de la scène doit être négocié. J’imagine que les contacts ont été noués. Pouvez-vous faire l’état des lieux à propos de cet accord?

M. Patrick Prévot (PS). – Comme le disait M. Maroy, l’élargissement du *tax shelter* aux arts de la scène est effectif depuis le 1^{er} février et les premiers retours semblent positifs pour le secteur. D’après les différents articles sur le sujet, de nombreux opérateurs culturels ont d’ores et déjà conclu des accords avec différentes sociétés intermédiaires. Afin de répondre à la problématique de l’impôt sur les sociétés, une coopérative rassemblant une série de théâtres et de compagnies a été créée. Si ce dispositif fiscal est du ressort de l’État fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente à double titre. D’une part, elle octroie l’agrément et, de l’autre, elle atteste l’achèvement des œuvres.

Madame la Ministre, quel dispositif avez-vous mis en place au niveau administratif pour encadrer le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour accompagner les opérateurs culturels? Quelles sont les demandes adressées au ministre des Finances émanant des Communautés faites en conférence interministérielle de la Culture pour que le bénéfice du système soit assuré au profit de la création? Si les secteurs du théâtre et de la musique classique semblent enthousiastes, avez-vous connaissance de possibilités de collaborations entre les sociétés intermédiaires et les compagnies de cirque ou de danse? Finalement, l’élargissement à la musique contemporaine est-il à l’ordre du jour des possibilités de modifications de la loi?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Messieurs, s’il est prématuré d’évaluer la mise en œuvre du dispositif du *tax shelter* pour les arts de la scène quelques mois après sa prise d’effet, les premiers paramètres sont toutefois positifs. Tout comme vous, je m’en réjouis. À ce stade, douze demandes d’agrément ont déjà été examinées par mon administration, majoritairement pour des créations théâtrales, mais également pour des spectacles de danse, de cirque ou des spectacles dits «totaux».

La plupart des dossiers sont introduits par des compagnies déjà structurées ou bénéficiant du soutien d'un opérateur. Comme je l'ai déjà expliqué, le Service général de la création artistique est chargé du suivi administratif et de la gestion des demandes d'agrément des œuvres scéniques originales. Un fonctionnaire a été affecté à cette mission. Il conseille également les demandeurs pour toute question relative à l'agrément.

Je me réjouis que les opérateurs puissent bientôt introduire leurs formulaires en ligne avec la possibilité de suivre par ce biais l'évolution du traitement de leur demande. Un élargissement de la loi à d'autres secteurs n'est, à ma connaissance, pas encore à l'ordre du jour. Vous avez mentionné un secteur, j'y ajouterai celui des festivals. Une première évaluation a par contre été prévue par le gouvernement fédéral au terme d'une année de fonctionnement. Monsieur Prévot, la concertation avec le ministre des Finances sur le dispositif légal a eu lieu avant les séances de la conférence interministérielle et a donné lieu à des modifications significatives pour nos créateurs comme l'accès des ASBL au *tax shelter*, l'éligibilité des petites productions ou l'adaptation du vocabulaire. Je pense donc que nous avons tenu compte de cette concertation. Il a été question à la dernière séance de la conférence interministérielle des coordinations entre les différentes entités concernées par la mise en œuvre du dispositif. Ces coordinations se traduisent quotidiennement par une communication accrue entre les différentes administrations.

Monsieur Maroy, je vous avais précisé en commission, en décembre dernier, que le problème d'assujettissement à l'impôt des sociétés ne se situait pas dans les conditions d'octroi des subsides, mais bien dans le contrôle des productions qui seront déléguées à des structures tierces. Mon administration est consciente de la situation qui, il est vrai, nécessite la mise en place de structures tierces soumises à l'impôt des sociétés de manière à pouvoir bénéficier de cet avantage important. Elle en tiendra compte dans ses analyses. Quant aux conséquences de cet assujettissement pour les associations elles-mêmes, mon administration n'a pas vocation à conseiller les opérateurs dans ce domaine. C'est le rôle d'un expert-comptable ou du SPF Finances. Enfin, nous examinons actuellement la possibilité d'insérer dans un prochain accord de coopération les arts de la scène dans le projet d'accord déjà négocié pour le secteur audiovisuel.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et tout spécialement pour vos précisions techniques sur l'assujettissement à l'impôt des sociétés. Je me réjouis que les différents niveaux de pouvoir de notre pays commencent à fonctionner de manière harmonieuse dans certains secteurs. Nous entrons dans un fédéralisme adulte puisque la coopération semble effective. Sur le terrain, douze demandes

ont été examinées, ce qui est un beau début. Je ne peux que me féliciter de cette extension du *tax shelter* aux arts de la scène, en espérant que, dans quelques mois, d'autres secteurs puissent en bénéficier. Vous avez cité les festivals. Cette formule permet à tout un secteur de se développer et replace l'artiste au centre des préoccupations.

M. Patrick Prévot (PS). – Je comprends bien, Madame la Ministre, qu'il est prématuré d'évaluer le dispositif. À l'époque, je m'étais enthousiasmé de la décision d'élargir le «*tax shelter*» aux arts de la scène. Aujourd'hui, il m'a semblé utile de vous entendre faire un résumé de la situation, d'autant plus que les échos étaient positifs à l'époque.

J'entends aujourd'hui que douze demandes ont été examinées par vos services. Pour l'heure, il n'y a pas le souhait d'élargir la loi à d'autres secteurs – je pense pour ma part à celui de la danse contemporaine. Je vous remercie toutefois de nous avoir fourni cet instantané de la situation.

3.3 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subvention promise au théâtre Le Public»

M. Olivier Maroy (MR). – Cette question avait été déposée il y a quelque temps. Pour des raisons diverses, elle n'est développée qu'aujourd'hui. L'occasion m'est, dès lors, donnée de revenir sur cette polémique qui a fait la une de la presse, il y a quelques semaines.

Pour rappel, le directeur du théâtre Le Public a décidé d'intenter une action en justice contre le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Joëlle Milquet, qui est votre prédécesseure à la Culture, lui avait apparemment promis une subvention de 200 000 euros afin de monter une pièce ambitieuse intitulée «*Pour en finir avec la question juive*». Cette promesse de subvention qui devait normalement s'étaler sur trois ans constitue le motif de son courroux.

La promesse d'octroi avait été motivée par la qualité pédagogique du projet. Mais un changement de ministre est intervenu entre-temps: Mme Milquet vous a cédé son maroquin et vous êtes revenue sur la promesse initiale. Le montant ne sera donc pas de l'ordre de 200 000 euros, mais seulement de 50 000 euros. Partant, l'affrontement auquel nous assistons concerne non seulement la Fédération Wallonie-Bruxelles et un opérateur culturel bien connu, mais aussi – même si c'est anecdotique – deux ministres cdH, Mme Joëlle Milquet et vous.

Sans nous immiscer dans la procédure judiciaire en cours, Madame la Ministre, pourriez-vous nous préciser votre point de vue à cet égard? Pour quelles raisons cette promesse de subvention n'est-elle plus valable à vos yeux? Par ailleurs,

pouvez-vous retracer l'historique précis de ce dossier? Nous avons eu la version, relayée en long et en large par la presse, du directeur du théâtre Le Public. Vous aviez également été interrogée en séance plénière par mon collègue, M. Gaëtan Van Goidsenhoven. À cette occasion, vous n'aviez pas fourni beaucoup de détails.

À présent, nous aimerions connaître votre position. Il en va de la crédibilité de notre institution. Il semble que la promesse d'une subvention de 200 000 euros ait figuré noir sur blanc dans une lettre adressée par Mme Milquet au directeur du théâtre concerné. Qu'en est-il concrètement? Mme Milquet a-t-elle commis une erreur en promettant cette subvention? Comment sera-t-il possible de sortir de cette difficulté? Sachant qu'une action en justice est en cours, une solution à l'amiable est-elle envisagée? Quelques semaines après le déclenchement de cette affaire, nous vous invitons, Madame la Ministre, à faire le point sur ce dossier.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, je me permets de rappeler que vous aviez retiré votre question orale en commission pour permettre à l'un de vos collègues de poser une question d'actualité en séance plénière. Je vais répondre à votre question maintenant, mais j'espère que personne ne m'en voudra de répéter une série d'éléments que j'avais donnés en séance plénière le 7 juin dernier. Je voudrais préciser à nouveau certaines informations qui me semblent importantes.

Le théâtre Le Public réalise un travail remarquable. Par ailleurs, il bénéficie d'un contrat-programme annuel de 1 800 000 euros. Il s'agit du troisième contrat-programme le plus important de la Communauté française. Ce faisant, le gouvernement reconnaît indéniablement l'importance de ce théâtre. Comme pour tout acteur de terrain qui reçoit plus de 250 000 euros dans le cadre d'une convention ou d'un contrat-programme, toute demande de moyens supplémentaires – ne fût-ce qu'un euro – doit faire l'objet d'une nouvelle décision du gouvernement.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai constaté que le théâtre Le Public demandait une subvention supplémentaire de 200 000 euros destinée à une pièce particulière, «*Pour en finir avec la question juive*». Cette pièce que je recommande a un véritable intérêt pédagogique, comme c'était le cas d'ailleurs de la pièce «*Djihad*» que je recommande également. Étant donné que ces deux pièces sont assez comparables, la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns, et moi-même avons proposé au gouvernement de soutenir, dans une équité de traitement, la pièce «*Pour en finir avec la question juive*» de manière égale à «*Djihad*», c'est-à-dire au moyen d'une subvention de 50 000 euros.

Par ailleurs, le théâtre Le Public ne disposait

d'aucun document opposable pour bénéficier d'une présumée promesse de 200 000 euros. Le gouvernement avait marqué son accord concernant cette subvention supplémentaire de 50 000 euros. Celle-ci est donc inscrite dans les budgets de la ministre de l'Éducation et de moi-même. Pour le reste, l'évolution de ce dossier sera à suivre devant les tribunaux, puisque le théâtre Le Public a choisi de lancer une procédure judiciaire.

M. Olivier Maroy (MR). – Plusieurs points méritent d'être soulevés. Premièrement, un bon arrangement est préférable à un mauvais procès. Vous ne répondez pas sur votre éventuelle ouverture à la recherche d'une solution à l'amiable. C'est dommage! Il serait utile de tenter une conciliation...

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Pour la ministre de l'Éducation et pour moi-même, la proposition du soutien de 50 000 euros constituait l'arrangement. La discussion de cette subvention s'était d'ailleurs faite sur cette base. La procédure judiciaire qui s'en est suivie nous a étonnées puisque, à nos yeux, notre proposition s'inscrivait dans un esprit d'égalité de traitement. Non seulement nous avons fait cette proposition, mais nous nous sommes également exécutées.

M. Olivier Maroy (MR). – Je comprends vos propos qui contiennent une certaine logique. Vous nous dites que l'octroi de ces 50 000 euros est une façon de concilier les points de vue et constitue donc une solution de compromis. Mais celle-ci avait-elle été acceptée par le directeur du théâtre Le Public?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Elle n'a pas été contestée lorsque nous en avons discuté.

M. Olivier Maroy (MR). – Elle n'a pas été contestée, mais elle n'a pas fait l'objet d'un accord formel non plus.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, lorsqu'une proposition est faite dans mon cabinet, en présence des deux ministres, d'octroyer 50 000 euros, qu'elle est présentée au gouvernement et qu'elle ne fait l'objet d'aucune opposition, nous partons du fameux principe «*Qui ne dit mot consent*». Force est de constater que, vu les mises en demeure de la part d'avocats et vu l'introduction d'une affaire judiciaire, l'adage «*Qui ne dit mot consent*» n'est pas toujours d'application.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je ne suis pas ici pour faire votre procès, mais pour comprendre ce qui s'est passé: le dossier n'est pas anecdotique! Il en va de la réputation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je note que personne n'a contesté votre proposition. J'imagine que vous avez tout de même eu des contacts avec le directeur du théâtre Le Public et

que vous vous êtes parlé.

Je suis un légaliste. Donc, lorsqu'un théâtre ou un opérateur bénéficie de plus de 250 000 euros de dotations, comme vous l'avez précisé, toute subvention complémentaire qui lui serait accordée nécessite une décision du gouvernement. C'est la loi, c'est la règle, c'est la procédure! C'est donc cette règle et cette procédure qui doivent être respectées et c'est ce que vous faites.

Je n'ai rien de particulier à vous reprocher. Vous avez choisi de ne pas répondre à l'une de mes questions, je peux le comprendre. Je m'interroge surtout sur les méthodes utilisées par votre prédécesseure lorsqu'elle était chargée de la Culture. Je sais qu'elle était relativement proche du directeur du théâtre Le Public, ce que je ne lui reproche pas. Je m'interroge sur la manière dont elle a géré les dossiers et fait des promesses de subvention.

Je note en tout cas que, d'après le directeur du théâtre Le Public, il existe bel et bien un écrit dans lequel Mme Milquet fait état d'une promesse de subvention complémentaire de 200 000 euros. Je n'ai pas vu ce courrier moi-même et je laisse à la Justice le soin de trancher la question. Mais si cela s'avère exact, ce serait à mon goût une gestion cavalière des deniers publics de la part de Mme Milquet. Je m'interroge dès lors sur ses rapports avec les opérateurs. Toujours est-il que je regrette qu'une affaire comme celle-là termine devant le tribunal!

(Mme Isabelle Emmerly, vice-présidente, prend la présidence)

3.4 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien à des réseaux et lieux de diffusion (action n° 22) de la synthèse de BLL»

3.5 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Amélioration du "statut" d'artiste et des règles y relatives (action n° 11 de la synthèse finale de BLL)»

3.6 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 4 de la synthèse finale de BLL sur la réforme des missions et du fonctionnement des instances d'avis»

3.7 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action

n° 27 de la synthèse finale de "Bouger les lignes" – Déploiement d'une nouvelle alliance culture-école»

3.8 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 8 de la synthèse finale de "Bouger les lignes" – Coopérations institutionnelles»

3.9 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 9 de la synthèse finale de "Bouger les lignes"»

3.10 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 14 de la synthèse finale de "Bouger les lignes"»

3.11 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Action n° 15 de la synthèse finale de "Bouger les lignes"»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces huit questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – La meilleure manière d'obtenir de bonnes réponses, c'est de pouvoir avoir une réponse pour chaque question. C'est dommage de grouper une dizaine de questions. La réponse sera très longue et, en termes d'efficacité, ce n'est pas optimal. Je donne juste mon avis, mais vous n'êtes pas obligés de le partager. Ce sont des questions précises et, pour un bon travail parlementaire, il aurait été plus efficace d'obtenir une réponse individuelle pour chacune d'entre elles.

M. Philippe Knaepen (MR). – La Conférence des Présidents s'est penchée sur la question. Aucun chef de groupe, aucun participant, n'a remis en question la proposition des services de joindre ces questions. Je respecte totalement le règlement qui s'applique dans ce cas de figure, Monsieur Maroy. Il faudra vous y faire. Nous essayons de changer le règlement depuis des mois... Mais il n'y a aucun accord possible entre les différents partis réunis autour de cette table.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Dans son programme «Bouger les lignes», le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se donne pour objectif d'assurer la diversité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire *via* la mise en réseau de petits lieux de diffusion tels que le réseau Club Plasma et l'association sans but lucratif Court-circuit. Cette dernière, qui fête ses

25 ans cette année, a pour dessein de soutenir le secteur du rock en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Club Plasma, quant à lui, a également pour objectif la promotion du rock via son réseau d'organisateur de concerts et de salles répartis sur l'ensemble du territoire de notre Fédération. Concrètement, le but de ces structures est d'offrir une plus grande visibilité à ce style de musique ainsi que de permettre à des artistes débutants, émergents ou confirmés de se produire, de travailler en résidence ou encore de bénéficier de locaux de répétition.

Il est inutile de préciser que ces petits lieux de diffusion sont vitaux à l'heure où la culture a un besoin crucial de réflexion et d'ouverture d'esprit. C'est la raison pour laquelle la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré des conventions avec ces structures. En fonction de leurs besoins, ces dernières reçoivent des subventions de fonctionnement, d'un montant allant de 27 000 à 35 000 euros par an.

En 2016, le club Plasma fêtait ses dix années d'existence. À cette occasion, Madame la Ministre, vous avez attribué à cette structure une aide financière supplémentaire de 150 000 euros. Ce montant devait principalement couvrir les cachets des artistes. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

La question du statut des artistes alimente de nombreux débats depuis des années. En outre, ce sujet est particulièrement complexe puisqu'il fait entrer en ligne de compte, depuis la sixième réforme de l'État, des compétences appartenant au pouvoir fédéral, aux Régions et aux Communautés. En septembre 2016, vous indiquiez dans «*L'écho*» vouloir faire prendre conscience aux autres niveaux de pouvoir qu'il y a des moments où les artistes sont visibles et des moments de création où ils ne le sont pas. De ce fait, vous estimez qu'il conviendrait d'en tenir compte, y compris dans le contrôle de la disponibilité de ces artistes. En février dernier, vous précisiez vos propos en annonçant que non seulement les artistes ne sont pas indemnisés durant ces périodes, mais, qu'en outre, ils ne peuvent pas les compter comme temps de travail. Ceci entraîne des conséquences immédiates sur la difficulté d'obtenir le statut d'artiste. En définitive, vous demandiez des changements dans ce domaine.

La synthèse finale de «*Bouger les lignes*» préconise une amélioration du statut d'artiste, et ce par le biais d'un assouplissement de certaines règles fondamentales pour les artistes et les techniciens dans l'obtention et la gestion de ce statut. Cet assouplissement sera défendu auprès du niveau fédéral et portera sur quatre règles: l'accès à la protection de l'intermittence, avec une attention particulière pour les jeunes; le cumul entre la rémunération pour prestation et l'allocation de chômage; le cumul entre les allocations de chômage et les revenus non salariaux tels que les droits d'auteur ou le régime de travailleur indépendant;

l'alignement des droits sociaux des techniciens intermittents sur ceux des artistes. En outre, la synthèse générale de «*Bouger les lignes*» annonce que la Fédération Wallonie-Bruxelles s'investira dans la définition d'un véritable statut propre aux «travailleurs des arts» et «l'artiste indépendant économiquement dépendant». Une révision du régime des travailleurs indépendants complémentaires et celui des petites indemnités est également préconisée.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser les réformes envisagées en la matière et la méthodologie avec laquelle vous entendez collaborer avec les autres entités? Vous êtes-vous concertée avec votre homologue flamand, le ministre Gatz, pour entamer les négociations d'un commun accord? Avec quel calendrier et quelle ligne de conduite entendez-vous travailler? L'adaptation des règles actuelles et la mise sur pied d'un véritable statut d'artiste seront-elles menées de front?

Comment évoluent vos concertations avec les ministres régionaux de l'Emploi en ce qui concerne la mise sur pied d'un contrôle adapté de la disponibilité des artistes allocataires de chômage? Avez-vous pu obtenir gain de cause pour la création d'une formation adaptée aux employés du FOREM et d'Actiris? Enfin, qu'en est-il de vos discussions avec le ministre Borsus sur les liens entre le statut d'artisan et le statut d'artiste?

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée, à de nombreuses reprises ces dernières semaines, par voie écrite et au sein de cette commission, sur le fonctionnement des instances d'avis. Vous m'avez confirmé que les indemnités de lecture de la Commission de sélection des films (CSF) ne reposent sur aucune base légale. Le document final de «*Bouger les lignes*» consacre un chapitre à la réforme des instances d'avis et à leur fonctionnement. À la lecture de ce document, il me semble que le nombre d'instances d'avis sera réduit à huit, auquel s'ajoutera un Conseil des arts et de la culture, qui sera le lieu de consultation et de proposition pour les questions de politique et de gouvernance culturelles.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette proposition de réforme des instances d'avis? Quel sera leur fonctionnement? Comment seront-elles composées? Comment comptez-vous opérationnaliser la mesure? Avez-vous réalisé une estimation budgétaire? Quel est le phasage de la mise en œuvre de cette action? Des crédits budgétaires sont-ils déjà prévus? En un mot: quel est votre agenda?

En outre, Madame la Ministre, je m'étonne de lire l'action 27 dans le document final de «*Bouger les lignes*». En effet, ce matin, votre gouvernement a adopté les premières mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence. Or, le déploiement de la nouvelle alliance culture-école ne se traduira que par la mise en œuvre du par-

cours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Mais nous ne savons toujours pas sous quelle forme il figurera dans le Pacte. Vous me semblez mettre la charrue avant les bœufs.

Pouvez-vous nous détailler le PECA? Comment s'organiserait-il? Quels seront les objectifs poursuivis? Qui prendra en charge ce nouveau parcours éducatif? Quelle est l'évaluation budgétaire du PECA et, par extension, des mesures prises dans le cadre de l'alliance culture-école? Quelles seront les actions menées entre les enseignants et le monde artistique? Quand le PECA sera-t-il mis en œuvre?

En outre, vous prévoyez d'assurer la gratuité d'accès aux transports publics pour les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire, dans le cadre d'activités culturelles et artistiques. Cela ne relève pas de votre compétence. Des contacts ou des accords ont-ils déjà été établis avec les ministres compétents? Quel sera l'impact budgétaire de cette mesure? Quel est votre agenda?

À présent, je souhaiterais parler de l'action n° 8 de la synthèse finale de «Bouger les lignes». Madame la Ministre, elle vise à renforcer les collaborations entre les différents niveaux de pouvoir. Son but est également d'intensifier la coopération entre les différents acteurs lors de certaines initiatives, et ce au-delà de la frontière linguistique.

Cette synthèse prévoit que la Fédération Wallonie-Bruxelles établira des protocoles ou des accords de coopération avec le gouvernement fédéral, les Régions et entre les Communautés pour les matières transversales que sont l'architecture, le numérique, la formation, la recherche, l'exportation, l'enseignement, l'innovation, l'emploi, l'économie, la fiscalité et les relations internationales.

En outre, la Conférence interministérielle (CIM) de la Culture et les structures interadministratives seront mobilisées pour renforcer la cohérence des décisions qui ont une incidence sur les matières culturelles et leur application sur le terrain.

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette action? Comment comptez-vous exécuter cette action? Comment envisagez-vous les relations avec les autres niveaux de pouvoir pour parvenir à la mise en œuvre de cette action? Quel est votre agenda? Quelles dispositions législatives devront-elles être prises et/ou modifiées?

M. Olivier Maroy (MR). – Pour ma part, Madame la Ministre, je voudrais aborder l'action n° 9 de cette synthèse finale. D'après le document de synthèse publié à l'issue de l'opération «Bouger les lignes», vous souhaitez déployer des incitants et des mécanismes financiers et fiscaux pour aider nos acteurs culturels. Pourriez-vous m'en dire plus sur certains points que vous mettez en avant?

Vous envisagez de financer les infrastructures *via* des moyens indirects, comme l'appel à des garanties régionales et communales. Quel sera le mécanisme employé? Pourriez-vous nous donner un exemple concret et duquel s'inspire, éventuellement, cette réforme?

Vous souhaitez définir un cadre fiscal et législatif pour le mécénat. Quelles sont les avancées sur ce sujet? Votre prédécesseure en parlait déjà. Je suppose qu'un cadre est déjà en cours d'écriture? Quels sont les nouveaux outils fiscaux régionaux dont vous faites mention? Pourriez-vous nous donner des exemples? Les acteurs de «Bouger les lignes» souhaitent favoriser le crédit d'impôt, de quelle manière? Vous souhaitez offrir un meilleur accès aux fonds d'investissement et assouplir la logique de rendement. De quelle manière? Je suis étonné, car vous ne parlez pas du *crowdfunding*. Pourriez-vous m'en donner la raison?

Ma prochaine question porte sur l'action n° 14 de la synthèse. D'après ce document, il est question de renforcer l'emploi artistique. Je vous cite: «Une attention particulière sera portée à l'emploi artistique généré par les opérateurs, dans l'examen des demandes de subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dans les évaluations. Cette attention portera à la fois sur les aspects quantitatifs (nombre d'équivalents temps plein, part d'emploi artistique dans l'emploi total, part budgétaire dans les dépenses prévisionnelles et dans les comptes, objectifs en termes d'augmentation de ces parts...) et qualitatifs (politique salariale, barèmes, types de contrats, périodes rémunérées pendant les créations...).»

J'ai bien compris que vous ferez attention à cet aspect important avant d'accorder des subventions à un opérateur culturel. La question est maintenant de savoir quels seront les incitants, voire les sanctions qui pourront intervenir si vous estimez que l'emploi n'est pas suffisamment pris en compte. Partirez-vous d'un quota bien précis et qui pourrait, le cas échéant, être modulé en fonction du type d'opérateur? Ou opterez-vous plutôt pour une appréciation au cas par cas? Vous avez énuméré certains critères, mais comment les opérateurs pourront-ils savoir ce que vous considérez comme satisfaisant ou pas? Quelle devrait être la part d'emploi minimale dans le secteur des arts de la scène, par exemple? Que ferez-vous dans le cas où un opérateur ne respecte pas les critères définis? Comment cela va-t-il se passer sur le terrain?

J'en viens à mes questions portant sur l'action numéro 15. Vous souhaitez identifier et renforcer les résidences d'artistes. N'y a-t-il pas déjà une identification de ces résidences? Pourriez-vous nous donner une estimation du nombre de résidences d'artistes? Existe-t-il des accords avec d'autres pays ou d'autres régions à ce sujet? Je prends l'exemple d'un auteur: ne serait-ce pas intéressant de lui permettre de s'isoler dans cer-

tains cas à l'étranger plutôt que de lui proposer une résidence près de chez lui? J'ai l'impression que cela pourrait s'avérer, dans certains cas, plus intéressant. Vous comptez adopter une «charte de bonnes pratiques» sur base d'expériences de terrain concluantes. Pourriez-vous nous donner l'un ou l'autre exemple d'expériences concluantes? Dans le plan «Lecture», les résidences d'auteurs «Écrivains en classe» seront renforcées et ouvertes aux métiers de la bande dessinée. Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure ce système, que j'apprécie particulièrement, sera-t-il encouragé? Quels seront les budgets supplémentaires débloqués à cette fin?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne les actions 4, 5, 6 et 8, j'ai déjà eu l'occasion d'y répondre lors du débat thématique du 7 juin dernier. Je vous rappelle volontiers les réponses que j'ai données sur les actions 4 et 8, puisque vous le souhaitez.

Monsieur Knaepen, l'action 4 du plan d'action «Bouger les lignes» vise effectivement la réforme des instances d'avis et de leur fonctionnement. Le nombre d'instances d'avis sera réduit, comme le prévoyait déjà la Déclaration de politique communautaire (DPC). Ce n'est donc pas un *scoop*. Je constate seulement que les intérêts convergent entre un accord de gouvernement et les propositions émanant des secteurs et des acteurs de terrain. Qu'elles soient cinq, huit, voire plus, le nombre exact des actions n'est pas le plus important. Ce qui l'est, c'est la volonté de mieux faire fonctionner le système et, donc, de le réformer.

Dans l'immédiat, j'entends présenter au gouvernement une réforme globale de la gouvernance. Elle sera largement inspirée des travaux de «Bouger les lignes» et du respect de la charte associative. Sur cette base, je chargerai à la fois l'administration générale de la Culture et l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) de travailler conjointement à cette réforme. Dans tous les cas, je place au cœur de la réforme la nécessité de mieux distinguer les fonctions de concertation de celles d'avis sur les subventions, comme vous avez pu le lire dans les quarante actions. Notez que le renouvellement des contrats-programmes des arts de la scène n'est évidemment pas concerné.

Concernant l'action 8 sur la coopération institutionnelle, la manière dont j'entends opérationnaliser cette action me semble décrite de manière assez précise. Il s'agira d'activer – voire de dynamiser – les accords ou les lieux de coopération quand ils existent, d'en envisager de nouveaux lorsque c'est nécessaire, et de veiller à la concertation dynamique des différentes parties concernées. Dernièrement, une réunion de travail avec mon homologue néerlandophone portait justement sur une série de coopérations très utiles dans ce domaine. Par ailleurs, dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) de la Culture, il

semble que les coopérations institutionnelles et «transfédérales» sont en train de se développer et de se pérenniser. En témoigne l'évolution de Flagey ces dernières années.

J'en arrive aux différentes questions qui m'ont été posées et je procéderai en suivant l'ordre des actions. En ce qui concerne l'action 9 et le financement alternatif, Monsieur Maroy, vous évoquiez les financements indirects et l'accès à l'investissement. Sans empiéter sur les compétences du ministre-président, je pense que la recapitalisation à hauteur de 20 millions d'euros de St'Art répond déjà partiellement aux besoins exprimés.

Pour ce qui est de l'existence d'un cadre fiscal et législatif pour le mécénat, les travaux sont déjà entamés dans le cadre de la CIM de la Culture. Comme j'ai pu le préciser lors de l'état des lieux de la deuxième réunion de cette CIM, au début du mois de mai, le groupe de travail sur le financement complémentaire de la culture s'est déjà réuni une première fois en avril et se reverra à la rentrée pour avancer sur la question en concertation avec le pouvoir fédéral, qui est présent dans les débats. Je rappelle que la définition du mécénat et les besoins de définition légale dépendent de ce niveau de pouvoir.

Le crédit d'impôt, quant à lui, est un avantage fiscal qui fait partie des matières transférées par l'État fédéral aux Régions lors de la 6^e réforme de l'État. Les autres avantages fiscaux sont les dépenses déductibles et les réductions d'impôts. Toutefois, contrairement aux deux autres, les dépenses qui donnent droit à un crédit d'impôt ne sont pas limitées à l'impôt dû. Je vous rappelle ici que la réglementation existante sur ces matières reste d'application jusqu'à ce qu'une Communauté ou une Région décide de modifications ou de nouvelles règles. Celles qui étaient déjà d'application à l'État fédéral ont été transférées telles quelles aux Régions.

Pour en venir au *crowdfunding*, les recommandations de «Bouger les lignes» n'en font pas spécifiquement mention, probablement parce que le projet est actuellement suffisamment encadré. Le dispositif vient d'ailleurs d'être précisé par le gouvernement fédéral. L'enjeu est maintenant que la pratique se développe là où elle est la plus pertinente et que nous puissions l'évaluer sur le long terme.

Madame Warzée-Caverenne, en ce qui concerne le statut de l'artiste et l'action 11, l'adaptation des mesures actuelles et les réflexions sur les nouveaux modes de travail peuvent bien entendu être menées de front. Mais l'une relève de l'action là où l'autre est du domaine de la recherche. Les concertations avec les Communautés et les Régions ont déjà débuté, l'enjeu étant, dans un premier temps, de nous accorder sur les positions à défendre auprès de l'État fédéral, en particulier avec mes homologues Sven Gatz et

Isabelle Weykmans. Pour ce qui est de la concertation avec mes collègues régionaux, l'enjeu est de reconnaître la difficulté pour les agents d'accompagnement ou de contrôle de s'y retrouver dans les spécificités et la complexité du système. Je l'ai déjà dit, il serait de bon aloi de prévoir des formations complémentaires pour les agents du FOREM et d'Actiris, par exemple, afin de mieux cerner le véritable travail des artistes ainsi que les conditions de contrôle et de disponibilité pour les personnes qui bénéficient de ce statut. Les formations restent à mettre en place. J'espère pouvoir avancer sur ce point à la fois avec Namur et Bruxelles.

Monsieur Maroy, en ce qui concerne l'action 14 et l'emploi artistique, des quotas d'emplois artistiques qui ne seraient pas définis au cas par cas n'auraient pas de sens, vu la diversité des opérateurs. Par exemple, la plupart des structures de services n'engage que peu voire pas d'artistes, à la différence des structures de création qui, elles, en engagent beaucoup. Dans les contrats-programmes, les modalités d'emploi seront précisées et feront donc l'objet d'un engagement de la part des opérateurs. C'est sur cet engagement qu'ils seront évalués. Quand le cahier des charges n'est pas respecté, des procédures sont par ailleurs prévues, comme c'est déjà le cas actuellement, pour interrompre les subventions, voire les supprimer.

Pour ce qui concerne l'action 15 et les résidences d'artistes, depuis le début de l'opération, je m'efforce de sortir des sentiers trop visibles et trop faciles. Ainsi, l'estimation des résidences dépasse les initiatives structurelles soutenues. C'est la réalité de terrain que je souhaite cerner, au-delà des intuitions et des chiffres trop officiels. Je souhaite – et je serais étonnée qu'on me le reproche – une cartographie fidèle de la réalité des pratiques, des ressources et des réseaux. Ce travail reste à faire. Vous aurez d'ailleurs remarqué que la connaissance des réalités de terrain et une vision précise et fidèle de celles-ci font souvent défaut. Raison pour laquelle l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) est mobilisé à plusieurs reprises dans le Plan, raison aussi pour laquelle la codification et la coordination du système d'information sont d'autres actions importantes.

De nombreuses initiatives existent au sein du secteur. Ce que nous voulons, c'est les référencer et les mettre en relation pour leur permettre de se coordonner et les aider à faire le lien avec les artistes et créateurs et à partager les bonnes pratiques en la matière, notamment sur les coûts de création.

En termes d'accord avec d'autres pays, il existe notamment le réseau Trans-Form dans le secteur de la marionnette via le programme européen Interreg IV. La Communauté française dispose, par ailleurs, de maisons à l'étranger qui sont à la disposition des auteurs et créateurs. La Mar-

lagne, qui reste un lieu isolé, accueille également artistes, groupes et compagnies en résidence et développera encore ses missions dans les années à venir. C'est prévu d'ailleurs avec le nouveau directeur qui a donné de nouvelles impulsions à ce lieu. Je tiens à souligner les avancées importantes qui ont été réalisées par cette nouvelle dynamique.

En ce qui concerne la mise sur pied d'une charte de bonnes pratiques, je compte m'inspirer de la charte de résidence transfrontalière du réseau Trans-Form qui agit sur le secteur des arts de la marionnette.

La mesure d'extension d'«Écrivains en classe» aux auteurs de BD est à l'étude. Je viens de m'atteler à trouver un juste milieu dans le cadre budgétaire qui m'est imparti pour éviter que l'une des deux initiatives ne prenne l'ascendant sur l'autre.

En ce qui concerne l'action n° 22 de soutien à des réseaux de lieux de diffusion, question qui aurait pu être posée distinctement, je suis ravie de vous dresser un bilan de la première édition du parcours Extra-Muros qui s'est tenu en 2016 dans le cadre de l'opération «Bouger des lignes» et des recommandations de la Coupole «Artistes au centre», en vue de renforcer le soutien à la création et aux artistes. L'initiative a été prise de dégager un budget complémentaire de 150 000 euros pour soutenir davantage la diffusion des artistes de la Communauté française.

Élargir le réseau de diffusion au-delà des salles du réseau Club Plasma permet aux artistes d'augmenter leur visibilité, mais également de toucher un public de proximité en lui proposant des concerts de qualité. La mise en réseau de petits lieux de diffusion avec les salles Club Plasma a permis de créer un lien et un dialogue entre les différents opérateurs.

L'opération s'est déroulée en plusieurs temps. Dans un premier temps, ce sont toutes les salles wallonnes du Club Plasma qui ont proposé un parcours découverte de nouveaux lieux et artistes entre le 1^{er} mai 2016 et la mi-novembre. Ce parcours s'est clôturé par un événement commun labellisé «Dix ans du Club Plasma» organisé les 3 et 18 décembre 2016, focalisé sur les plus belles découvertes artistiques des mois précédents dans les salles du Club Plasma et chez leurs partenaires. L'ASBL Court-Circuit qui a coordonné toute cette opération a également mis sur pied un «ProPulse Extra-Muros» le samedi 4 février 2017 dans trois nouveaux lieux bruxellois à la suite d'un appel à candidatures.

Plus de 120 formations musicales ont été programmées dans ce cadre. Le budget de cette opération était essentiellement dédié aux cachets des artistes de la Communauté française, mais couvrait également les frais techniques engagés pour assurer la qualité des prestations et les frais afférents à la promotion des artistes visant à faire connaître les nouveaux talents auprès du public.

Quelques artistes étrangers, dont le cachet n'a pas été pris en charge par ce budget extraordinaire, mais a été financé sur fonds propres, ont par ailleurs été programmés dans ce contexte, permettant ainsi des rencontres et des échanges entre musiciens.

Une quarantaine de lieux de diffusion ont été mis en valeur grâce à ce parcours. Ces collaborations ont revêtu différentes formes: soutien à la diffusion d'artistes émergents dans les cafés-concerts, promotion de groupes de compositions originales, dynamisation de centres urbains, valorisation de programmes d'échanges artistiques, mise en place de tournées et de plateaux d'artistes, développement de la scène locale, collaboration avec des festivals, consultation et expertise des équipes Club Plasma pour une programmation musicale de qualité. Ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres.

À côté de ces concerts extra-muros, il est important de permettre également au Club Plasma de mettre en avant ses lieux de manière à leur conférer une visibilité auprès du public. Si la plupart des festivals bénéficient d'une médiatisation importante, il est beaucoup plus difficile pour une petite salle de concert d'attirer l'attention permanente du public. Un événement célébrant les dix ans du Club Plasma a donc été organisé les 18 novembre et 4 décembre 2016 sur les différents sites du Club. Je tiens la programmation de cet événement à votre disposition.

Quant à l'action 27, «Déploiement d'une nouvelle alliance culture-école», je suis assez surprise, Monsieur Knaepen, par votre expression «mettre la charrue avant les bœufs». Labourer le terrain culturel est très important pour permettre à la culture de s'épanouir en tout temps et en tout lieu. J'ajouterai que la récolte doit profiter aux citoyens et aux artistes.

Je suis surprise par votre réaction, car j'ai eu l'occasion de présenter le 23 janvier 2017 à BOZAR les conclusions des travaux de la coupole «Alliance culture-école». En lisant ce document, vous y découvrirez que cette alliance ne se réduit pas au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), même si je soutiens cette proposition phare à 1000 %. Il y est aussi question de recommandations dans le cadre de la révision de la formation initiale des enseignants et de la formation en cours de carrière, ainsi que de la désignation de référents, tant du côté des établissements scolaires qu'au sein des opérateurs culturels.

Par ailleurs, le rapport sur les éléments du plan d'action relatif au nouveau tronc commun, remis le 28 avril par le professeur Marc Romainville au nom du groupe de travail chargé de ces questions, développe les accents, objectifs, enjeux et caractéristiques du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), de même que les modèles de grilles horaires – présentés à titre de propositions –, les partenaires

potentiels ou encore le rôle des différents acteurs. Ce document se trouve sur le site de «Bouger les lignes» et celui du Pacte d'excellence.

À ce stade, toutes les modalités pratiques ne sont pas arrêtées: la partition est écrite, mais il faut encore l'«orchestrer». La mission du groupe spécifique est maintenant de réfléchir à l'opérationnalisation de ce PECA. Tous les acteurs de l'enseignement et de la culture sont donc d'accord pour rendre enfin sa juste place à l'esprit de création, mais aussi à la culture et à la rencontre de l'art dans le parcours scolaire. Avec ma collègue chargée de l'Enseignement, nous nous concertons avec les acteurs des deux secteurs pour entendre leurs propositions et avancer concrètement.

Je conclurai de la même manière que le 7 juin dernier en précisant que j'ai voulu que le plan d'action reflète fidèlement les vœux exprimés par les secteurs et change véritablement les paradigmes. Il permettra, à terme, d'adapter la politique culturelle de la Communauté française à la société, aux cultures et aux pratiques d'aujourd'hui et de laisser ouvertes les portes à celles de demain. Il apporte des réponses structurales et transversales aux secteurs culturels et à toutes leurs composantes. Cette réunion de commission est pour moi une nouvelle occasion de remercier l'ensemble des professionnels et, en particulier, les coordinateurs qui ont pris en charge cette opération.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Concernant l'action numéro 22 et le Club Plasma, la programmation «Extra-Muros» répond à la demande que j'ai formulée précédemment de rapprocher la culture de différents publics. Cela éviterait de toujours la placer au centre des grands pôles culturels que sont généralement les villes. À travers leur programmation, qu'il s'agisse de concerts ou d'ateliers, différents événements ont pu avoir lieu dans des zones très diverses, ce qui me semble tout à fait opportun.

Concernant la deuxième question, relative au statut des artistes, il y a là un grand vide. Je constate, Madame la Ministre, que vous avez mené des concertations avec les différentes Communautés et qu'il reste du chemin à parcourir. Je vous encourage donc à poursuivre ce travail, notamment avec les différentes Régions, en vue de la mise en place de formations dans le cadre d'une meilleure compréhension de ce statut particulier, mais également avec le gouvernement fédéral.

M. Philippe Knaepen (MR). – Tout d'abord, dans le cadre de «Bouger les lignes», mes multiples questions relatives aux instances d'avis ont démontré qu'il est absolument nécessaire de réformer ces dernières afin que soient assurées les garanties légales concernant leur fonctionnement et la rémunération de leurs membres. Il faut également veiller à ce qu'une représentation hétérogène et rajeunie des acteurs de terrain soit mise en

œuvre. Il est aujourd'hui trop tôt pour se prononcer sur la diminution des instances d'avis que vous proposez, Madame la Ministre. Il faudra d'abord consulter le secteur pour pouvoir ensuite prendre une décision. Une réforme est indispensable, c'est une évidence. Mais elle devra se faire en parfaite concertation et dans le respect de tous les acteurs.

Concernant les coopérations culturelles, je ne peux que vous applaudir. Cette action est réellement indispensable eu égard à notre paysage institutionnel pour le moins fractionné, et j'aurais même envie de dire «Enfin!».

En outre, j'attire malgré tout votre attention sur l'importance des coopérations intrafrancophones, où la culture peut aussi jouer un rôle de moteur dans le développement touristique et, par extension, dans le développement de l'économie et de l'emploi. Je suis par exemple toujours très déçu de voir ces flots de touristes qui débarquent à Charleroi et prennent une navette vers Bruxelles alors que le bassin carolorégien offre tant de choses à voir et à mettre en valeur.

Enfin, je suis bien entendu favorable au principe «Culture-école», qui amènerait une plus grande ouverture du monde culturel à celui de l'école. Ils évoluent de manière cloisonnée et ils devraient effectivement interagir plus largement et éveiller les esprits artistiques. D'après ce que j'en sais, les pays de l'Est comme la Roumanie ont davantage intégré l'enseignement artistique dans leurs programmes scolaires.

Vous avez évoqué la réforme de la formation initiale ou le tronc commun; ces éléments ne sont pas encore d'actualité, au vu de ce que j'ai pu lire ces dernières semaines. On m'avait dit que la partition était écrite; il faudra encore la jouer. Je conclurai sur un trait d'humour: nous espérons réellement qu'au bout du compte, il n'apparaîtra pas que ce projet est un navet.

M. Olivier Maroy (MR). – «Bouger les lignes» contient indéniablement des pistes intéressantes en ce qui concerne le financement. Il reste évidemment à concrétiser ces belles intentions. Toutefois, cela semble bien parti à en juger par les collaborations mises en place entre les niveaux de pouvoirs. Ces collaborations me paraissent indispensables puisque l'on se trouve à cheval sur des compétences qui relèvent des uns et des autres et notamment du pouvoir fédéral. Il est important de poursuivre sur la bonne voie de l'extension du *tax shelter* aux arts de la scène, qui a été rendue possible par une collaboration efficace entre l'État fédéral et les Régions.

Je regrette que le *crowdfunding* ne figure pas parmi les priorités. Selon vous, Madame la Ministre, ce mode de financement est déjà suffisamment encadré. L'enjeu est pourtant qu'il se développe; c'est pourquoi il aurait été utile, ne fût-ce que symboliquement, de le mettre en avant.

Je reste beaucoup plus sceptique quant à

votre réponse concernant l'emploi artistique. Mes questions étaient certes ciblées, mais depuis deux ans et demi que vous clamez votre volonté de remettre l'artiste au centre, vous avez suscité des attentes très fortes. Je crains que nous soyons quelque peu déçus, mais ne préjugeons pas. Je reviendrai avec des nouvelles questions qui, je l'espère, ne seront pas couplées à d'autres, car cette formule n'est pas très efficiente.

Enfin, en ce qui concerne les résidences d'artistes, l'idée est géniale. Elle existe depuis un certain temps, mais je tiens à saluer votre volonté de cerner la réalité de terrain et de développer cette idée. Sur ce plan-là, vos actions vont dans le bon sens.

3.12 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Groupes de lecture de la CSF»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, lors d'une des dernières réunions de notre commission, je vous ai interrogée sur les indemnités de lecture versées aux membres de la Commission de sélection des films (CSF). Une de mes questions portait sur la ventilation des rémunérations qui leur sont accordées entre les jetons de présence, les frais de déplacement et les indemnités de lecture. Vous m'avez indiqué le montant global des rémunérations, soit près de 220 000 euros, mais pas leur ventilation. Pouvez-vous dès lors me préciser la ventilation des montants perçus entre les jetons de présence, les frais de déplacement et les indemnités de lecture, au cours des cinq dernières années? Pouvez-vous me confirmer qu'il n'existe aucune autre rémunération versée sans base légale, en ce compris en dehors des instances d'avis?

Dans cette même réponse, vous m'avez précisé que la CSF se subdivise en onze groupes de lecture qui analysent les dossiers par créneau spécifique – longs et courts métrages de fiction, documentaires, films télévisuels d'animation, etc. – et que le quorum de chacun de ces groupes est de cinq membres. J'ai donc déduit de votre réponse que la CSF est composée d'une instance unique de 55 membres effectifs. Dans les faits, ce sont les groupes de lecture qui procèdent à l'analyse des 500 dossiers examinés.

Si l'on peut comprendre qu'il soit difficile à une seule instance, *a fortiori* composée d'autant de membres, d'examiner «en plénière» l'ensemble des dossiers qui lui sont soumis, il me semble évident que ces groupes de lecture, dès lors qu'ils sont permanents et se substituent à la Commission, correspondent à ce que le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs qualifie de «subdivisions structurelles». Or celles-ci doivent elles aussi, en

vertu de l'article 1^{er}, § 2 dudit décret, respecter les quotas d'hommes et de femmes prévus par l'article 3, à savoir au maximum deux tiers de membres du même sexe. En d'autres termes, pour être conforme à la législation, chacun de ces groupes doit obligatoirement se composer de trois hommes et de deux femmes ou inversement. Pouvez-vous me confirmer que c'est bien le cas?

Pouvez-vous également me préciser si quatre représentants des tendances idéologiques et philosophiques sont membres de chacun des onze groupes de lecture? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous me préciser comment la composition des groupes de lecture est conforme au Pacte culturel?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous avais effectivement communiqué le montant global des rémunérations. Je vous fournis ici en détail les informations demandées. Il s'agit de montants bruts. En 2013, les jetons de présence s'élevaient à 18 640 euros, les primes de lecture à 35 073,50 euros et les déplacements à 1 700,20 euros, pour un montant total de 39 397,13 euros. En 2014, les jetons de présence s'élevaient à 22 640 euros, les primes de lecture à 63 845 euros et les déplacements à 3 664 euros, pour un montant total de 63 153,09 euros. En 2015, les jetons de présence s'élevaient à 21 360 euros, les primes de lecture à 53 795 euros et les déplacements à 4 064,80 euros, pour un total de 54 869,10 euros. En 2016, on totalisait 19 000 euros pour les jetons de présence, 45 035 euros pour les primes de lecture et 1 893,55 euros les déplacements, soit un total de 60 898,95 euros.

Une autre rémunération a-t-elle été versée sans base légale par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA)? Votre question précédente, en mars 2017, concernait effectivement uniquement la CSF. J'y avais répondu. Par ailleurs, le CCA rémunère le jury du Fonds «Séries belges», qui compte trois représentants de la Communauté française, et le jury de l'appel à projets de la web-crédation, selon des barèmes similaires: jetons de présence, indemnités de lecture et frais de déplacement.

En réponse à votre question sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes, je vous informe que la CSF a la particularité de devoir examiner un nombre très important de projets chaque année. C'est la raison pour laquelle le nombre de membres a été porté en 2011 à 55 effectifs et à 30 suppléants. Parmi les membres effectifs, on dénombrait 27 hommes et 28 femmes. Parmi les membres suppléants, il y avait 15 hommes et 15 femmes. La parité est donc plus que respectée dans l'ensemble des instances d'avis.

Pour d'évidentes raisons de faisabilité, que vous évoquez vous-même, il a été convenu de fonctionner par groupes de lecture composés de

cinq membres. Ces groupes sont constitués à l'occasion de chacune des sessions, en fonction, d'une part, de la disponibilité des membres et, d'autre part, dans le but d'assurer un équilibre représentatif des compétences cinématographiques. En outre, la participation des membres tient également compte d'une nécessaire répartition entre les professionnels de la fiction, d'une part, pour tout ce qui concerne les longs et les courts métrages, et les documentaristes, d'autre part, pour les groupes de lecture relatifs aux documentaires. Ces contraintes rendent, vous l'imaginez, la composition des groupes de lecture assez complexe.

On notera, par ailleurs, que tous les membres sont des professionnels en activité. Il est donc impossible pour eux de siéger dans chacune des sessions. Dans ce contexte, les obligations relatives à la représentation des hommes et des femmes, l'exigence de représentation professionnelle et les contraintes liées aux disponibilités des uns et des autres se cumulent et entrent parfois en conflit. En outre, il s'avère difficile de certifier que chaque groupe de lecture – sur une année, cela représente trente-trois groupes traitant environ 500 dossiers – est composé de deux hommes et de trois femmes, ou de trois hommes et de deux femmes. Je ne peux vous le garantir.

Considérons dès lors la session des groupes de lecture de juin 2017 comme représentative de ce qui se passe habituellement, sachant que tous les groupes de lecture ne se réunissent pas en juin. Voici l'état des lieux. On dénombrait cinq hommes et aucune femme dans le groupe de lecture «Courts métrages. Premier collègue», trois hommes et deux femmes dans le groupe «Courts métrages. Deuxième collègue», deux hommes et trois femmes dans le groupe «Documentaires en développement», trois hommes et deux femmes dans le groupe «Documentaires. Premier collègue», trois hommes et deux femmes dans le groupe «Documentaires. Deuxième collègue», un homme et quatre femmes dans le groupe «Longs métrages en écriture», trois hommes et deux femmes dans le groupe «Longs métrages en développement», deux hommes et trois femmes dans le groupe «Longs métrages minoritaires», trois hommes pour deux femmes dans le groupe «Longs métrages. Premier collègue» et, enfin, un homme et quatre femmes dans le groupe «Longs métrages. Deuxième collègue». Tout compte fait, ceci ne porte apparemment aucun préjudice au bon fonctionnement de la commission quand on sait que, derrière ces hommes et ces femmes, il y a des scénaristes, des réalisateurs ou des réalisatrices qui mettent leurs compétences au service des projets.

Pour ce qui concerne l'aspect de votre question relative à la présence de quatre représentants de différentes tendances idéologiques et philosophiques, je tiens à rappeler les conditions de travail de la CSF rappelées précédemment, à savoir l'importance des ordres du jour à chacune des

sessions et pour chacun des groupes de lecture. À l'instar des professionnels pour lesquels il est impossible d'envisager une participation à tous les groupes lors d'une même session, il n'est pas envisageable pour les représentants de ces tendances-là d'assister aux onze groupes de lecture, sauf à demander à chacun la lecture et l'analyse d'environ 150 dossiers par session, ce que personne ne souhaite assurer.

Par ailleurs, si le Pacte culturel prévoit bien la présence de représentants de différentes tendances idéologiques et philosophiques lors de la mise en œuvre des politiques culturelles, il importe d'ajouter que le texte établit également la présence des organisations représentatives d'utilisateurs agréés (ORUA). Le nombre de représentants des ORUA à la CSF est fixé à 46. Ceci permet à ces derniers d'être largement présents au sein des différents groupes et de respecter ainsi l'équilibre prévu par le Pacte culturel. Par ailleurs, il faut noter la possibilité qui nous est donnée de respecter l'exigence d'une bonne représentation des professions au sein de chaque groupe de lecture. Ceci constitue également un enjeu majeur pour le bon fonctionnement de l'instance d'avis. Dans ce cas, le Pacte culturel est bien respecté. *(La ministre remet le texte de sa réponse à M. Knaepen)*

M. Philippe Knaepen (MR). – Malgré votre réponse complète, je ne manquerai pas de revenir vers vous. Et pour cause, je pense que nous aurions dû déposer une question écrite. J'ai du mal à comprendre la raison de son glissement parmi les questions orales. L'élément statistique m'importe en effet beaucoup.

3.13 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme du secteur des musées»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, le 15 décembre dernier, je vous ai interrogée à la suite des déclarations de votre prédécesseure portant sur la création de pôles muséaux sur une base territoriale. Cette réforme devait conduire au vote d'un nouveau décret. Dans votre réponse, vous m'aviez indiqué attendre les conclusions de «Bouger les lignes» (BLL) et plus singulièrement les conclusions de la coupole relative à la gouvernance. Alors que vous avez présenté les 40 actions de BLL, je ne vois rien au sujet de la réforme du secteur des musées et des pôles muséaux.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'indiquer ce qu'il en est? Où en est votre réflexion sur cette réforme? Pourquoi ne retrouve-t-on rien dans les actions choisies pour BLL? Le projet serait-il définitivement enterré?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le plan que

j'ai produit et présenté le 30 mai dernier énonçait 40 axes d'action à suivre pour permettre l'adaptation de la politique culturelle de la Communauté française aux réalités d'aujourd'hui. L'exercice consistait donc à formuler des objectifs généraux et transversaux et non à présenter une transposition des conclusions en tant que telles des coupoles à un secteur en particulier. Comme vous le savez, les comités de suivi opérationnel ont depuis lors pris le relais afin d'avancer sur cette seconde étape du travail. Le projet de réforme du décret des musées n'est donc pas du tout enterré, je vous rassure. La réflexion en cours se poursuit et tiendra naturellement compte du plan des 40 actions. Le développement des pôles muséaux dans le cadre de la réforme du décret sera par exemple pensé notamment de façon à répondre aux impératifs énoncés dans l'action 16 du plan, à savoir inciter à la mutualisation et au développement de nouveaux modèles.

M. Philippe Knaepen (MR). – Je constate effectivement que vous ne pouviez pas détailler l'ensemble de votre politique dans les quarante actions prévues. Je me réjouis que ce projet ne soit pas enterré. Je suis donc rassuré. Vous m'avez seulement parlé d'une mutualisation et d'un développement. Je me permettrai de vous interroger dans quelques semaines pour connaître le programme de ces actions spécifiques.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

3.14 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Actions menées dans le cadre de la reconnaissance de la bière belge au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, nous avons eu l'occasion en décembre dernier d'évoquer la culture de la bière belge et sa reconnaissance au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, fruit d'une initiative commune des Communautés germanophone, flamande et francophone. Dans un contexte où le secteur brassicole est soumis à une forte concurrence, cette légitimation a mis en lumière un volet à part entière de notre culture belge. Cette reconnaissance implique également des démarches de préservation et de promotion. À ce titre, un Observatoire de la culture brassicole a été installé début 2016 avec pour missions de suivre les effets de l'inscription, de servir de relais avec les pouvoirs publics, de sensibiliser sur l'importance de ce patrimoine ou encore de rédiger le rapport périodique à soumettre à l'UNESCO. En réponse à ma dernière interpellation, vous indiquiez qu'un autre dossier devait être rentré concernant les *fritkots*. À ce moment-là, la Communauté germanophone n'avait pas encore donné sa réponse définitive.

Un an après la création de l'Observatoire, quel bilan dressez-vous de son action? Les objectifs fixés ont-ils été respectés? Quels sont ses prochains buts? Je pense notamment au rapport périodique à rendre à l'UNESCO. Dans le cadre du nouveau programme «Gastronomie et art culinaire», des collaborations devaient avoir lieu afin d'élaborer une politique culturelle concertée concernant la bière belge. Qu'en est-il? Enfin, le dossier des *fritkots*, pour lequel la Communauté germanophone tardait à donner sa réponse au moment de ma dernière interpellation, a-t-il évolué?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur, depuis sa création, début 2016, l'Observatoire de la culture brassicole s'est réuni à trois reprises. Outre la rédaction de l'accord interministériel visant son instauration, il a suivi le processus de la reconnaissance de la culture de la bière sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Effectivement, c'est un processus lent et compliqué. À présent, ses membres travaillent sur le suivi des répercussions de cette reconnaissance. La création de l'Observatoire a pour objectif d'accompagner les détenteurs et les praticiens de l'art brassicole et de le valoriser en Belgique. Lors de ses réunions, les initiatives et les mesures de sauvegarde prises par les membres sont relayées. Le rapport périodique pour la Belgique doit être remis en décembre 2018. Les Communautés ont prévu de se concerter pour préparer la rédaction de ce document qui concerne tous les éléments reconnus en Belgique. C'est un bel exemple de collaboration entre nos trois Communautés et nos administrations.

L'Observatoire a été à l'initiative de la remise officielle du certificat UNESCO qui a eu lieu ce 19 mai à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Isabelle Weykmans, vice-ministre-présidente, ministre de l'Emploi, de la Culture et du Tourisme de la Communauté germanophone a introduit, suivi et mené à bonne fin ce dossier auprès de l'UNESCO, au nom de la Belgique. Elle a reçu, au nom des Communautés et Régions de Belgique, le certificat de l'UNESCO des mains de Paolo Fontani, représentant de l'UNESCO auprès des institutions européennes.

Votre deuxième question aborde le rôle du programme «Gastronomie et art culinaire». Partout fleurissent des programmes visant la gastronomie et l'art culinaire, dont nombre d'initiatives régionales, bruxelloises ou wallonnes. Jusqu'à présent, ces pouvoirs régionaux n'ont pas estimé opportun d'y associer la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le service du Patrimoine culturel, par exemple, n'a pas connaissance de ce programme, ce qui pourrait réduire la portée d'une élaboration concertée de politique culturelle sur la bière. Je ne me résous pas à ça. Je ne manquerai donc pas de prendre moi-même des initiatives afin de pouvoir mettre en œuvre des collaborations utiles.

Enfin, la Communauté germanophone a éga-

lement reconnu officiellement les *fritkots* comme faisant partie du patrimoine immatériel le 13 avril dernier. De plus, une demande de mise à l'inventaire a été faite à la Région de Bruxelles-Capitale qui est désormais aussi concernée à la suite de la sixième réforme de l'État. Cette demande serait sur le point d'être acceptée. Les trois Communautés et la Région de Bruxelles-Capitale auront alors reconnu toute la culture du *frikot* comme patrimoine immatériel et le dossier pourra donc avancer. Je m'en réjouis.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses précises. J'entends qu'il y a eu pas mal d'initiatives à Bruxelles et en Wallonie en matière de gastronomie auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles n'était pas associée. Enfin, un cocorico: les *fritkots* sont maintenant reconnus par la Communauté germanophone. Ce dossier pourra dès lors être porté par les trois Communautés, en espérant qu'ils puissent également être reconnus, à l'instar de la bière belge.

3.15 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Reconnaissance de l'architecture comme vecteur d'expression artistique en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, l'actualité des dernières semaines dans le champ de l'architecture est riche et variée. En effet, les prix d'architecture contemporaine de l'Union européenne ont récemment été décernés. À cette occasion, les bureaux belges francophones MSA et V+ ont été reconnus à travers la mention spéciale «Architecte émergent» pour des logements publics à Schaerbeek. La remise de cette distinction à un bureau d'architecture belge est une première depuis la création du prix en 1988.

Par ailleurs, quelques semaines auparavant, la cellule «Architecture» de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé son appel à projets pour la Biennale d'architecture de Venise 2017, sans imposer de thématique. Nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard en commission, notamment lorsque vous aurez à votre disposition les propositions introduites.

Finalement, après quelques déboires, le Prix de la Maîtrise d'ouvrage public 2017 a été organisé et nous sommes en attente de l'annonce des lauréats.

Madame la Ministre, l'architecture représente une part non négligeable des emplois culturels à Bruxelles et en Wallonie. Si toute une série d'actions et de subventions permettent la promotion de l'architecture en Fédération Wallonie-Bruxelles, ne jugez-vous pas utile de définir un plan stratégique culturel pour l'architecture? Dans le même ordre d'idées, l'accord de coopération a-

t-il été finalisé avec la Région wallonne? Dans l'attente de l'application du décret relatif aux arts plastiques pour lequel nous attendons toujours des arrêtés d'application, comment s'organisent les bourses et les soutiens ponctuels à ce secteur? Quels sont les moyens affectés par an à la promotion et à la valorisation de l'architecture?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, une fois de plus, l'adage bien connu «Nul n'est prophète en son pays» s'applique à l'événement que vous évoquez. Celui-ci a fait l'objet d'une conférence de presse le vendredi 12 mai dernier à l'initiative de la Commission européenne et de la Fondation Mies van der Rohe. Il a vu un magnifique projet de logements sociaux à Schaerbeek primé comme lauréat de la catégorie des architectes émergents. Une distinction hors frontières est souvent l'occasion de remettre en lumière les questions se posant à notre niveau. Votre information étant manifestement précise, vous aurez noté que ce même bâtiment était lauréat du Prix de Maîtrise d'ouvrage en 2015, signe que la Communauté française, bien avant l'Union européenne et son prestigieux prix, avait identifié et distingué la qualité de ce projet et, surtout, de son processus de maîtrise d'ouvrage. À ce propos, les lauréats de l'édition 2017, pour laquelle le jury s'est réuni le 3 mai dernier, seront proclamés en octobre dans le cadre du Mois de l'architecture.

Ajoutons que ni moi ni l'administration n'identifions ce que vous appelez des «déboires». Ensuite, je précise qu'en ce qui concerne la Biennale d'architecture de Venise, c'est le commissariat général de la Biennale qui impose la thématique. Celle-ci est annoncée pour septembre ou octobre, ce qui est beaucoup trop tard pour lancer l'appel à projets d'un événement majeur, qui nécessite de longs mois de préparation. À l'instar d'autres États, tels que les États-Unis et la Suisse, l'appel a été lancé afin de désigner un jury avant l'été, et ce pour permettre aux commissaires choisis de disposer d'une année complète de préparation.

Sur la question du plan stratégique culturel pour l'architecture, sachez que la cellule «Architecture» travaille sur la base d'un document intitulé «*Les axes de la politique culturelle architecturale*», qui intègre notamment les questions de la maîtrise d'ouvrage et que le fait d'une bonne architecture est le résultat d'une bonne commande, d'un bon processus de désignation, de la diffusion et de la promotion de la culture architecturale, de l'intégration des œuvres d'art, des archives et du patrimoine contemporain. L'ambition première d'une politique architecturale est d'accroître la qualité de notre environnement bâti. Dans ce cadre, les grands axes qui articulent les missions de la cellule architecture au sein de mon administration consistent tant à affirmer la dimension culturelle que la création architecturale, qu'elle inscrit dans une approche opérationnelle

en lien avec les grands enjeux de l'environnement et de l'inclusion sociale. Ces axes servent de balises au quotidien, tant pour l'administration, que pour mon cabinet.

L'accord de coopération avec la Wallonie a évolué vers un protocole de collaboration. Les administrations de la Région wallonne et de la cellule «Architecture» se sont rencontrées à plusieurs reprises et ont déposé un document de travail. Une réunion entre mon cabinet, celui du ministre-président et l'administration s'est tenue le 18 mai 2017, afin d'ajuster nos points de vue.

Enfin, concernant les moyens affectés à la promotion et à la valorisation de l'architecture, il s'agit d'un budget annuel de 433 000 euros. Je suis attachée à toutes les manifestations de qualité qui permettent de mettre en lumière, tant à l'international qu'au sein de nos Régions, la richesse des pratiques et de démontrer qu'aucun territoire n'échappe à la nécessité, voire à l'urgence, d'une réflexion intelligente et sensible en architecture et urbanisme. Vous noterez que cette enveloppe a été majorée de 100 000 euros en 2017 à mon initiative, c'est-à-dire que la question de l'architecture est un dossier auquel je suis particulièrement attentive.

M. Patrick Prévot (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir répondu scrupuleusement à toutes mes questions.

3.16 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan du concours de nouvelles de la Fédération-Wallonie Bruxelles»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, le 3 juin dernier, la Fédération Wallonie-Bruxelles remettait les prix 2017 du concours de nouvelles. Ce style littéraire particulier, probablement trop peu valorisé dans le cursus scolaire et dans les médias, mérite en effet que les services publics y consacrent un coup de projecteur.

Quel bilan tirez-vous de cette édition 2017? Combien de dossiers ont été introduits et quelles sont les conclusions du jury concernant la qualité générale des projets introduits? Pouvez-vous nous donner la composition détaillée du jury? L'équilibre entre les femmes et les hommes y est-il respecté?

Quel est l'accompagnement mis en place pour les candidats après la première sélection? Dans le cadre du plan «Lecture», des actions spécifiques sont-elles prévues pour promouvoir les nouvelles en partenariat avec le réseau Kalame?

Enfin, quels sont les aides et les programmes organisés par le Service général des lettres et du livre pour soutenir la chaîne créatrice des auteurs novices, comme dans le cas du concours que nous avons évoqué, et des auteurs confirmés dans le

champ de la nouvelle?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Pour cette édition du grand concours de nouvelles de la Communauté française, 208 textes ont été reçus. Ils sont issus de jeunes auteurs écrivant dans le cadre scolaire et d'auteurs plus âgés dont certains ont une expérience d'atelier et/ou de concours d'écriture. À titre indicatif, le lauréat le plus âgé est né en 1947 et le plus jeune en 1985. Ce concours rassemble donc une diversité d'âge, d'écriture et de style. Il fonctionne avec un double jury. Le premier, composé de trois hommes et de deux femmes, a sélectionné 48 textes parmi les 208 reçus. Le second, composé de trois hommes et de quatre femmes, a sélectionné dix textes destinés à être publiés.

La spécificité du grand concours de nouvelles de la Communauté française est de proposer un accompagnement aux candidats. Il se traduit de trois manières. Premièrement, un commentaire est adressé à chacun des 208 candidats. Il reprend les points forts et faibles perçus dans l'écriture, les raisons pour lesquelles le texte ne fonctionne pas et les directions dans lesquelles il pourrait être amélioré. Deuxièmement, les auteurs sélectionnés au second tour ont la possibilité de participer à un atelier de réflexion sur la nouvelle. Cet atelier de deux jours qui a lieu à Namur, Liège et Bruxelles, a pour objectif de permettre aux auteurs de se familiariser avec le genre de la nouvelle, de s'interroger sur l'édition, de découvrir des auteurs belges de nouvelles et de soumettre sa production de textes à l'avis d'autrui. Les candidats ont l'opportunité de recevoir des conseils afin d'améliorer leur texte et de le proposer, dans une version revue ou non, lors du second tour du concours. Troisièmement, les dix textes des auteurs lauréats font l'objet d'un travail éditorial. Des propositions de modifications et corrections coordonnées par un éditeur sont envoyées à chaque auteur en vue de la publication. Il s'agit là d'un accompagnement remarquable à toutes les étapes et votre question permet vraiment de le mettre en évidence.

Il n'y a pas d'action du Plan «Lecture» spécifique à la promotion des nouvelles en partenariat avec le réseau Kalame, les propositions n'étant généralement pas aussi spécifiques. Toutefois, le maintien et le développement de ce projet n'ont pas besoin de figurer dans le Plan «Lecture» pour se concrétiser sur le terrain.

Les auteurs de nouvelles sont et ont toujours été considérés comme des auteurs à part entière par le Service général des lettres et du livre. Ils peuvent, à ce titre, bénéficier de toutes les aides à la création destinées aux auteurs: bourse d'écriture ou de résidence. Par ailleurs, le Service général des lettres et du livre soutient également l'organisation de nombreux ateliers d'écriture essentiellement centrés sur l'écriture de nouvelles.

M. Patrick Prévot (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse détaillée. Effectivement, la nouvelle est un genre littéraire que j'apprécie particulièrement.

Je trouve très intelligente la manière dont sont traités les 208 textes qui ont été déposés dans le cadre du concours de nouvelles de la Communauté française. Je la trouve d'autant plus intelligente qu'à côté des lauréats, il y a aussi les autres personnes qui ont participé et n'ont pas eu la chance de gagner. Celles-ci peuvent bénéficier notamment d'un accompagnement et de conseils. Ceux qui sont sélectionnés pour le second tour peuvent même participer à des ateliers.

Dans le cadre du processus, on prend en considération toutes les personnes – vous l'avez dit, la personne la plus âgée est née en 1947, la plus jeune en 1985 – et l'ensemble des textes, auxquels on apporte une plus-value. Il s'agit d'une excellente initiative, que j'espère voir se perpétuer à l'avenir. Ce genre littéraire est trop peu connu du grand public, mais mérite toute notre attention et toute celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.17 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles remettait le 15 mai dernier ses prix littéraires 2017 au Théâtre Royal du Parc à Bruxelles. Ils veulent être un reflet du dynamisme et de la diversité du champ littéraire en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est la raison pour laquelle ils couvrent des pratiques littéraires diverses, mais aussi différents champs linguistiques. À côté des œuvres en langue française, une place est en effet laissée à la littérature en langues régionales. À côté de la richesse et de la diversité des auteurs à Bruxelles et en Wallonie, leur situation reste très précaire et préoccupante. Les auteurs ne vivent pas de leur plume. Si le Fonds des séries a permis un dynamisme exceptionnel du côté des scénaristes, la réalité reste sans pitié pour les auteurs.

Comment vos services assurent-ils la promotion, tant en Belgique que dans les foires ou les salons internationaux, des différentes œuvres ayant obtenu un prix littéraire? En septembre dernier, j'étais intervenu sur la situation des auteurs en vous demandant des chiffres sur la situation socioéconomique du secteur. Depuis, disposez-vous d'informations plus précises? Est-il prévu, dans le cadre de votre plan d'action, de consacrer des moyens pour analyser la réalité de ce secteur? Quelles sont les améliorations particulières pour les auteurs prévues par l'avant-projet de décret portant sur le prix unique du livre? C'est une avancée importante et très attendue des usagers.

Enfin, durant cette réunion de commission, comme vous avez déjà répondu à ma question traitant de l'ajustement budgétaire des moyens, je n'approfondirai donc pas le sujet.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur, les œuvres primées sont généralement promues via le réseau des librairies labellisées et celui des bibliothèques publiques ainsi que dans le stand et par le programme de rencontre coordonnés par le Service général des lettres et du livre à la Foire du livre de Bruxelles. Les ouvrages des auteurs et artistes primés sont mis en avant à l'étranger lors des salons du livre où la Communauté française dispose d'un stand. Ils seront par exemple promus lors de la Foire du livre de Francfort au mois d'octobre prochain ainsi que lors de la Foire du livre de Cracovie à la fin du même mois. Celle de Francfort mettra cette année à l'honneur les auteurs francophones de France, de Belgique et de Suisse. À cette occasion, des artistes slameurs lauréats des prix auront l'opportunité d'intervenir lors d'une soirée organisée conjointement par la Communauté française et la Suisse. Thomas Gunzig, qui a remporté le Prix triennal du roman 2016, sera également invité à la Foire du livre de Francfort pour intégrer le programme culturel.

Je ne dispose pas à ce stade d'informations plus précises sur la situation socioéconomique du secteur. Un protocole de collaboration a été conclu entre l'Observatoire des politiques culturelles et l'administration générale de la Culture en vue d'élaborer un système d'information coordonné relatif aux politiques culturelles. Ce protocole devrait aboutir à une vision plus précise de la réalité du secteur. Dans ce cadre, un cycle de quatre séminaires traitant du développement des statistiques culturelles au sein du ministère de la Communauté française sera organisé entre 2017 et 2018. Par ailleurs, plusieurs actions parmi les quarante que compte «Bouger les lignes» visent à développer des outils d'analyse et des indicateurs relatifs à l'économie et l'emploi dans les secteurs culturel et créatif.

Enfin, les auteurs de la Communauté française ont résolument, et à plusieurs reprises, soutenu le projet de décret relatif à la protection culturelle du livre. D'une part, la tabelle pratiquée sur les ouvrages des auteurs belges publiés en France les pénalise, car leurs livres sont vendus plus chers, ce qui dissuade parfois le public belge. De plus, rappelons qu'aucun pourcentage du supplément payé par le public belge pour ces livres frappés de cette tabelle n'est rétrocédé aux auteurs. D'autre part, le projet de décret a pour objet le soutien aux librairies indépendantes que les auteurs belges considèrent justement comme les meilleurs vecteurs de vente et de promotion de leurs ouvrages. En effet, les magasins de grande distribution prennent rarement le risque de défendre et de mettre en évidence la production

belge francophone dans toute sa diversité et son originalité.

J'en terminerai par le sujet de l'aide à la création dans le secteur de la bande dessinée. Celle-ci a déjà fait l'objet d'une revalorisation de 50 000 euros dans le budget initial de 2017. Quant aux demandes en littérature générale, le budget alloué pour les aides à la création permet de répondre aux demandes recevables bénéficiant d'un avis favorable de la Commission des lettres.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, la situation des auteurs reste effectivement compliquée. Le secteur est en crise depuis de nombreuses années. J'aimerais insister sur le fait qu'il est essentiel de cibler les difficultés du secteur afin de pouvoir apporter les meilleures réponses aux problèmes. Pour le reste, comme votre réponse était longue et précise, je consulterai le compte rendu et ne manquerai pas de vous interpeller à nouveau dans les mois à venir à ce sujet.

3.18 Question de M. Patrick Prévot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Biennale d'architecture de Venise en 2018»

M. Patrick Prévot (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles occupera le pavillon belge à la Biennale d'architecture de Venise en 2018. Dans ce cadre, la cellule «Architecture» a lancé un appel à projets explorant un concept et un discours relatifs aux pratiques architecturales en Fédération Wallonie-Bruxelles. Étant donné que la thématique de l'édition n'était pas communiquée par le Commissariat général au moment de l'appel à projets, celui-ci ne réclame aucune condition particulière, si ce n'est le dépôt des projets pour le 6 juin.

Madame la Ministre, l'appel à projets est aujourd'hui clos. Combien de projets ont-ils été introduits en architecture et dans les autres disciplines? Quelles sont les formes artistiques proposées par les soumissionnaires? Quelles sont les différentes thématiques présentées dans les dossiers? Le jury est-il déjà composé? Dans l'affirmative, quels en sont les membres? Comment s'organise la suite de la procédure et quel est le timing prévu?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Dans le cadre de la Biennale d'architecture de Venise 2018, où la Communauté française occupera le pavillon belge, la cellule «Architecture» a lancé, comme de coutume, un appel à projets. Cependant, la Fondation Biennale de Venise n'a décidé de communiquer la thématique qu'en septembre prochain, soit beaucoup trop tardivement pour monter un projet. C'est pour cette raison qu'à l'instar de plusieurs autres pays, comme la France et les États-Unis, la Communauté française a dé-

cidé de lancer un appel à projets qui se limite à mentionner que «les propositions d'investissement du pavillon sont libres de toute thématique préétablie, mais doivent, par contre, proposer un concept basé sur un thème pertinent ayant trait au discours architectural contemporain et démontrer une relation spécifique au discours architectural belge, de nature à mettre en valeur les pratiques en Belgique francophone».

L'appel à projets est clos. Les formes artistiques proposées par les soumissionnaires sont au nombre de dix-neuf, dont onze en architecture pure, quatre en architecture et urbanisme, deux en architecture, son et musique, et deux en architecture et arts plastiques.

L'appel à projets est un marché public basé sur l'article 26, § 1^{er}, 1^o, de la loi du 15 juin 2006 pour des services de catégorie 27. Le contenu des offres ne peut donc être rendu public avant l'attribution du marché. Le jury est déjà composé. Les candidats ont seulement été informés de sa composition et des fonctions de ses membres. Je n'en dirai pas plus, car répondre à une question sur l'identité des membres d'un jury pourrait ouvrir la porte à des interférences. Vous comprendrez aisément mon souhait de ne pas vicier la procédure. Je suis d'ailleurs certaine que vous partagez cet avis.

En ce qui concerne la suite de la procédure et le calendrier prévu, le jury s'est réuni ce mercredi 5 juillet et la désignation aura lieu dans le courant de ce mois.

M. Patrick Prévot (PS). – Je note effectivement que 19 projets ont été introduits et que la composition exacte du jury sera connue dans le courant de ce mois. Pour avoir moi-même assisté à la Biennale de Venise en 2015 dans un contexte privé, je peux témoigner du fait qu'il s'agit d'une formidable vitrine pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tant que nous pourrons soutenir ce type d'initiatives et permettre à la culture de la Fédération de s'exporter lors de cet événement, je

pense que nous devons continuer à le faire.

4 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Un accueil extrascolaire accessible?», est retirée.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Catherine Moureaux, intitulée «Perturbateurs endocriniens», de Mme Valérie De Bue, intitulée «Abus d'alcool dans les festivals et les salles de concert», de M. Patrick Lecerf, intitulées «Mise sur pied d'une formation pour les accompagnateurs et accompagnatrices de bus et les bibliothécaires» et «Application et financement du décret du 30 avril 2009: belle utopie ou réalité?», de M. Patrick Prévot, intitulées «Reconnaissance de cinq nouvelles bibliothèques», «Suivi des demandes de contrats-programmes en arts de la scène» et «Lecture chez les jeunes», de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Avenir du site de stockage de la Fonderie», de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Transformation digitale et la culture – *Brussels smartcity for culture*», de M. Christos Doukeridis, intitulée «Revendications des organisations des arts de la scène à la suite de la crise politique», de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Test de la réforme des aides à l'emploi (APE) en éducation permanente», de Mme Isabelle Emmery, intitulées «Création d'un fonds budgétaire dédié à la restauration de biens classés» et «Marché du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles», et de M. Olivier Destrebecq, intitulée «Remplacement du directeur du musée Céramis», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h40.*